Opposant l'Alliance des enseignants et la régionale dans un projet de convention collective

Dernière séance du tribunal d'arbitrage sur le différend

DRUMMONDVILLE (S.B.) — "Il n'y a rien dans la loi qui oblige une commission scolaire à opérer à déficit. Ainsi, la régionale St-François ne peut être tenue de payer une augmentation de salaire pour l'année écoulée." Telles ont été les paroles de Me Jacques Biron, représentant de la partie patronale, mardi soir, dans sa plaidoierie, lors de la dernière séance du tribunal d'arbitrage, avant les délibérations, sur le différend qui oppose l'Alliance des enseignants et la régionale St-François, dans un projet de convention collective.

Me Biron avait exposé auparavant que l'augmentation des salaires exigés par les professeurs représentait une moyenne de 6.27 pour cent. "Connaissez-vous bien des industries, qui négocient une convention collective et qui pourraient faire bénéficier leurs employés d'une telle augmentation, avait-il dit" Il avait poursuivi en disant que les normes établis par le ministère étaient rigoureuses et ne permettaient pas une telle augmentation aux enseignants. "Toutes dépenses non autorisées par le ministère reviendront au contribuable et je vous soumets respectueusement M. le juge, dit-il, que ceux-ci sont surchargés."

Quant à l'assurance - groupe et à l'assurance - maladie, le représentant de la partie patronale a expliqué que la commission scolaire ne pourrait se plier à la demande du syndicat. Celui - ci désire que la régionale paye la moitié des contributions fournies par les professeurs jusqu'à maintenant dans un plan d'assurance - goupe et qu'elle s'engage par ailleurs, dans le cas de l'assurance - salaire, à payer le salaire régulier pour toute l'année en cas de maladie ou d'accident à l'un des membres de l'Alliance. La commission scolaire, pour sa part, offre 90 jours de congé-maladie. Comme ces deux item n'ont pas été prévus au budget pour l'année en cours et en raison des normes établies, Me Biron a déclaré que la régionale ne pourrait jamais débourser de telles sommes d'argent pour l'assurance.

"De là, à rendre effective une sentence arbitrale, la loi ne l'admet pas dans le cas d'un ajustement dépassant un budget établi". Me Biron a alors donné lecture au tribunal de l'article 87 du Code du Travail.

M. Julien Thibodeau, qui agissait comme arbitre syndical, s'est interposé en disant que si une commission scolaire ne voulait pas prévoir tel ou tel point à son budget, elle ne paierait jamais. Me Biron a répliqué que ce n'était pas le cas. La régionale avait déjà un budget assez chargé pour l'année 1965-66 pour qu'elle ne puisse y inclure une augmentation de salaire.

Celle - ci deviendrait ce que les commissaires appellent : "Une dépense inadmissible".

Selon le juge Jean - Louis Péloquin, un jugement en faveur de la demande des enseignants en ce qui a trait aux salaires et à l'assurance, deviendrait un problème d'exécution. Il resterait alors à prouver que le jugement puisse être appliqué.

La partie adverse

Après que la partie patronale eut complété sa preuve au début de la séance, Me Henri Grondin, représentant de la partie syndicale, déclara qu'il n'avait pas de contre - preuve à fournir à la cour. Ses arguments portèrent sur l'interprétation des normes et il s'appliqua à faire valoir que les demandes faites par l'Alliance des enseignants étaient raisonnables et justifiées. Il les compara avec celles que d'autres régionales de la province avaient déjà acceptées dans leurs conventions collectives.

Il exposa ainsi chacun des points litigieux, soit la demande syndicale et l'offre patronale. Ces points sont les suivants: échelle des salaires, nombre d'élèves par classe, liberté d'action entre les cours, assurance - goupe et assurance - salaire.

Son exposé porta cependant beaucoup plus sur les traitements que sur les autres clauses du litige. Il compara ainsi le salaire de base que les professeurs désiraient obtenir et celui accordé par d'autres régionales, telles Taché, Cuivre, Ste-Claire. Ainsi, alors que les enseignants de la régionale St - François demandent $4,700 comme base, la régionale Pascal - Taché, elle, a déjà fixé le sien à $4,800. Selon lui, il est important que la régionale St - François augmente ses salaires aux instituteurs car elle pourrait bien perdre ses meilleurs éléments en septembre prochain.

"Quant au travail effectué par les professeurs, je n'en parlerai pas, a-t-il dit, car vous avez été à même de constater par les témoins qui ont défilé à la barre combien de temps les professeurs mettaient à préparer leurs cours. Cependant les conditions de travail sont assez pénibles.

Aussi, je demande qu'on accorde au moins aux enseignants les salaires dont ils ont besoin de sorte qu'ils puissent être attirés par quelque chose pour compenser aux difficultés".

Délibéré

La séance, qui avait débuté à huit heures, s'est terminée vers minuit environ pour ne pas dire au début de la journée de mercredi. Le tribunal s'est alors retiré pour délibérer. On s'attend à ce que le jugement ne soit pas rendu avant sept ou huit semaines. Tandis que Me Julien Thibodeau agissait comme arbitre syndical dans cette cause, Me Mario Dumesnil occupait pour la partie patronale.

En terminant, le juge Jean-Louis Péloquin a félicité les ceux représentants des parties pour le travail qu'ils ont accompli chacun de leur côté. Il a attiré l'attention de l'assistance sur le fait que c'était la première cause de ce genre que Me Jacques Biron plaidait et que ce dernier s'en était d'ailleurs assez bien sorti. "Sachez, a-t-il ajouté, que nous allons étudier vos prétentions avec autant de sérieux que vous en avez apporté à les présenter".

Drummondville contée...

M. Robert Cliche a été invité par l'A.G.E. de l'Externat classique St-Raphaël, à donner une conférence à la salle de l'école Jeanne-Mance, mardi soir le 22 courant. Le conférencier parlera de sa conception d'un parti de gauche et de sa place dans la politique fédérale.

—o—

C'est ce matin au Palais de justice de cette ville, que le juge Germain Lacoursière entendra les causes des accusés envoyés aux Assises qui désireront être expédiés le plus tôt possible par la justice. On sait que les Assises criminelles du district de Drummond ne débuteront que le 4 avril. Il est possible par ailleurs que ce soit le juge René Hamel qui préside aux Assises cette année.

—o—

Une soirée de danse organisée par les jeunesses Lacordaire, section St - Jean-Baptiste, aura lieu samedi soir à leur centre récréatif. Un groupe de jeunes, reconnu à travers la province pour leur "Suspense" à la James Bond, leur rythme endiablé à la Johnny Holiday et leur entrain à la Jenny Rock, feront les frais de la musique.

C'est M. Gaston Audet, qui a remporté les honneurs de la course au trésor organisée par le club Cadac de notre ville en fin de semaine. Il s'agissait de la première activité du club cette année. Audet et son compagnon Marcel Bisson, ont terminé une heure avant l'équipe qui s'est classée deuxième, soit celle de Bernard Massé et Phil. Jolin.

La compétition a été fort goûtée par les membres du club qui se sont promis d'en organiser d'autres plus tard.

Aucun accident ni aucune contravention n'a été signalée durant la compétition.

La cité de Drummondville qui connaît depuis quelque temps une excellente publicité à travers la province, sera maintenant connue à l'étranger, puisque les membres du conseil ont décidé lors de la dernière séance régulière municipale, de participer pour une somme de $1,000 à la publication d'une édition du journal "Les Affaires" qui sera tirée à 32,000 exemplaires en français et 18,000 en anglais, et sera distribuée dans plusieurs pays du monde dans le but de promouvoir le développement industriel des villes qui participeront à la publication de cette édition.

Il y aura lecture publique de deux règlements municipaux lors de la prochaine séance régulière du conseil le 28 mars prochain.

Il s'agit des règlements No 748 pour augmenter le fonds industriel de la cité pour un montant additionnel de $2 millions de dollars, et du No 749 prévoyant la construction d'une piscine, barbotteuse et pavillon à l'extrémité sud du parc Ste-Thérèse, au coût de $150,000.

La cité a renouvelé son bail avec le Canadien Pacifique pour l'utilisation du terrain de stationnement situé sur la rue Lindsay près de la gare du CPR et de l'hôtel de ville.

Il a été décidé lors de la dernière séance du conseil, d'observer le "statu quo" en ce qui concerne le zonage de la rue St-Damase à son extrémité sud. Quelques propriétaires présents à l'assemblée n'ayant formulé aucun commentaire à ce sujet, le conseil attendra le rapport de l'étude de rénovation urbaine en voie de préparation par l'urbaniste Gaétan Richard.

L'échevin Laurent Bernier, président du comité de construction, fait part au conseil des nombreuses demandes qui lui parviennent pour la création à même le campus industriel de la cité, d'une rue dite "des entrepôts" où seraient construits des bâtiments destinés à loger le matériel ou les produits de nos industries locales. A cause de certaines objections, par les autorités du poste de radio local, qui craignaient les interférences causées par les entrepôts à recouvrement métallique à proximité de leur tour de transmission, le conseil a décidé de remettre la question à une autre séance, afin d'étudier sérieusement cette situation.

(Photo JPC)

VOICI DEUX BATISSES fort délabrées qui tomberont prochainement (!) sous le pic des démolisseurs, si l'on s'en tient à la décision prise par le conseil, à la suite de la recommandation, il y a plus d'un an, de l'inspecteur des incendies, le constable André Houde, qui déclarait dans sa lettre au conseil, que cet édifice qui sert de magasin et d'entrepôt de marchandises, était devenu un danger pour la sécurité du personnel, et une disgrâce pour la population. Tout à côté se trouve un ancien garage qui a déjà subi les rigueurs du feu il y a plus d'un an, et qui devrait également subir le même sort que l'édifice voisin. On voit ici un camion chargé de marchandises qui s'apprête à transporter les "pénates" dans un autre endroit.

Un train démolit une automobile

DRUMMONDVILLE (J. P.C.) — Un citoyen de Windsor, dans les Cantons de l'Est, M. Albert Laroche, 63 ans, a eu la peur de sa vie mardi soir alors qu'il se dirigeait vers St-Eugène de Drummond, à une quinzaine de milles à l'ouest de Drummondville.

En effet, comme M. Laroche approchait de la traverse à niveau à Dunkin, non loin de St-Eugène, près de la demeure de M. Gérard Rondeau, sur la route 20, le moteur de son auto cessa de fonctionner au moment où s'amenait le train de passagers Montréal-Halifax.

Voyant le danger immédiat qu'il courait, le conducteur de l'auto abandonna son véhicule qui fut aussitôt happé par le convoi rapide qui le traîna sur une distance de plus de 1,000 pieds pour lui faire subir des dommages de plus de $2,000, même après avoir appliqué les freins d'urgence.

Quant au conducteur du train, M. Paul-Emile Malouin, 46 ans, de Charny, qui était accompagné de son assistant, M. Emilien Dumas, 55 ans, de l'aide-mécanicien, M. Paul-Emile Roberge, 52 ans et des serre-freins Pierre Demers, 46 ans et Conrad Samson, 36 ans, ils furent unanimes à déclarer à l'agent Raymond Ferland, du bureau local de la Sûreté provinciale qui fit les constatations, qu'ils n'aperçurent le véhicule qu'à la toute dernière minute avant d'arriver à la traverse à niveau. Malgré l'application des freins d'urgence de la locomotive, il leur fut impossible d'immobiliser le convoi et d'éviter la catastrophe.

Personne ne fut blessé dans l'accident, malgré que mages de l'ordre de l'engin ait subi des dom- $2,000.00.

Sévigny récolte 35 points au cours des séries

Drummondville (S.B.) — Les joutes hors séries sont maintenant terminées dans la ligue de la Cité et les statistiques compilées par le marqueur officiel de la ligue pour ces parties s'avèrent assez intéressantes. C'est ainsi que l'on retrouve au premier rang des compteurs, Jean-Pierre Sévigny, qui a d'ailleurs été déclaré champion de la saison régulière dans cette catégorie. Sévigny, durant les séries éliminatoires, a compté à 14 reprises et a récolté 21 assistances sur les buts des siens, totalisant ainsi 35 points au classement.

La deuxième place revient à Robert Bergeron qui a marqué 13 buts et participé à 17 autres filets de son équipe. Bergeron n'a pris part cependant qu'à 5 parties comparativement à 6 pour Sévigny.

Chez les gardiens de buts, Marcel Savoie a obtenu la meilleure moyenne avec 3.00 buts accordés par joute. Henri Lemire le suit avec 3.75.

Le club le plus puni a été le Dow avec 48 minutes de pénalisation en 7 parties. Le Héroux-Thibodeau a été plus réservé à ce sujet n'ayant écopé que de 10 minutes. Toutefois, il n'a disputé que deux joutes dans les séries éliminatoires. Jean-Paul Boudreau avec 17 minutes passées sur le banc du pénitencier a été le joueur le plus puni. Il évolue avec le Motel Cardin et il a écopé de plus de la moitié des punitions distribuées à son club.

Position des compteurs:

	PJ	B	A	Tot.
Sévigny (Duc)	6	14	21	35
Bergeron (Duc)	5	13	17	30
Fréchette (Duc)	5	7	14	21
Sawyer (Duc)	6	7	9	16
Bessette (Dow)	7	6	9	15
Daigle (Duc)	4	3	12	15
Lemaire (Dow)	7	7	6	13
Dionne (Dow)	7	2	10	12
Lemaire (M.C.)	4	4	7	11
Ferland (M.C.)	4	4	7	11
Duchesneau (Duc)	6	3	7	10

Chez les gardiens de buts:

	PJ	PC	Mav.
Marcel Savoie (Duc)	6	18	3.00
H. Lemire (M.C.)	4	15	3.75
Jean Leclerc (Dow)	7	28	4.00
G. Lemaire (Thi.)	2	9	4.50

Le Duchesneau & Fils est le champion des éliminatoires

DRUMMONDVILLE (S.B.) — Le Duchesneau et Fils, champion de la cédule régulière dans la ligue de la Cité, a de plus remporté le titre pour les séries éliminatoires, en disposant de l'équipe Dow au compte de 8 à 4, lundi soir, à l'aréna du centre civique. Le Duchesneau s'est mérité les honneurs de la finale avec trois victoires consécutives sur son opposant.

Avant d'en venir aux prises avec le Duchesneau, le Dow n'avait pas connu la défaite dans les joutes hors-saison. Son adversaire s'est donc avéré plus coriace que lui.

Le joueur d'attaque Jean-Pierre Sévigny a pris la vedette lors de cette rencontre en marquant une paire de buts et en fournissant autant de passes aux siens. Robert Bergeron et Gérard Sawyer ont également bien fait avec deux buts et une passe chacun. Pour sa part, Gaétan Daigle, qui n'a pas trouvé le fond des filets adverses une seule fois durant le "match", a brillé presque autant que ses coéquicun.

piers en récoltant quatre mentions d'assistance. Noël-Yves Houle et Paul Allie ont complété le pointage pour les vainqueurs.

Dans le camp du Dow, Léo Lemaire s'est signalé avec deux buts tandis que Jean Parenteau et Normand Plourde ont enregistré un but chacun".

La rencontre n'a pas été tellement rude puisque seulement cinq punitions mineures ont été décernées par les officiels, dont quatre aux joueurs du Duchesneau et Fils.

Sommaire

Première période

Du- Paul Allie (Sawyer-Daigle) 4:30
Du- Robert Bergeron (Sévigny-Daigle) 9:15
Du- Gérard Sawyer (Daigle-Houle) 11:10
Do- Normand Plourde (Yergeau-Autotte) 14:27
Du-Noël-Yves Houle (Duchesneau-Autotte) 16:20
Punition: (DU) Houle 6:48.

Deuxième période

Du- Jean-Pierre Sévigny (Autotte) 13:19
Du- Jean-Pierre Sévigny (Bergeron-Plourde) 16:00
Du- Gérard Sawyer (Daigle) 18:46
Punitions: (DU) Houle 12:59
(DO) Hyland 12:59.

Troisième période

Do- Jean Parenteau (Auger-Brousseau) 3:44
Do- Léo Lemaire (Bessette-Lessard) 10:29
Du- Robert Bergeron (Duchesneau-Sévigny) 14:57
Do- Léo Lemaire (Plourde-Bessette) 15:17
Punitions: (DU) Houle 19:33, Duchesneau (club) 19:33.

Le deuxième concert de la saison connaît un succès

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Le deuxième concert de la saison artistique de la Société des Concerts a obtenu un vif succès et les auditeurs très nombreux ont manifesté leur enthousiasme aux artistes en réclamant plusieurs rappels.

La voix chaude et puissante de Jean - Louis Pellerin, qui tenait le rôle de Don José, a été sans contredit l'attraction de la soirée. Excellent acteur, et sa voix d'une qualité exceptionnelle, ont mis en relief ce rôle de Don José, difficile à réaliser. Secondé par une Carmen bien en voix, Mairija Kova, jeune mezzo - soprano à la voix fort belle, ces deux artistes ont donné le ton à cette représentation artistique.

Donald Young, dans Escamillo a lui aussi obtenu sa part de succès. Avec une voix bien timbrée et solide, Sheila Piercy, dans Micaela, jeune chanteuse du Nouveau-Brunswick, a également été fort appréciée et sa diction était impeccable.

Il faut également souligner la voix splendide de Constance Fisher qui tenait le rôle de Fresquita, une amie de Carmen. Ce fut un effort très louable à présenter cet opéra sans les choeurs ni l'orchestre. Du reste, il était impossible de grouper un choeur et des musiciens et de parcourir avec eux les villes du Canada, où beaucoup de salles auraient été trop exigues pour recevoir un tel groupement et il faut rendre hommage à l'excellent pianiste qui tenait lieu d'orchestre.

Le prochain récital aura lieu le 2 mai prochain, alors que la Société des Concerts présentera deux danseurs de ballet classique.

La Fédération des Jeunes Chambres en notre ville

DRUMMONDVILLE (S.B.) - Notre ville ou plus précisément les membres de la Jeune Chambre accueilleront le conseil de la Fédération des Jeunes Chambres de Commerce les 18, 19 et 20 mars.

Ces trois jours seront des séances d'études pour tous les dirigeants. Les différentes commissions se réuniront alors pour discuter de l'orientation du mouvement. La Fédération des Jeunes Chambres du Canada français compte actuellement, dans ses rangs, environ 10,000 membres.

Il s'agira donc lors de ces journées d'études d'orienter ces 10,000 membres. Le conseil de la Fédération se compose pour sa part, de 50 membres, groupant le président, M. Yvon Saucier, les 5 vice-présidents, les présidents régionaux et les présidents des commissions. La région Bois-Francs et Estrie sera représentée par MM. Claude Béland et Marc - André Joyal.

En outre, les présidents des Jeunes Chambres de 150 membres et plus assisteront aux délibérations. Il y aura donc, dans notre ville, durant la fin de semaine prochaine, des gens venant de Sept - Iles, Côte Nord, Val d'Or, Montréal, Québec, etc...

La Jeune Chambre de Drummondville s'attend à bien recevoir le conseil et pour cela, les membres locaux assisteront en grand nombre aux délibérations. Celles - ci auront lieu à l'école Jeanne - Mance à compter de 2 heures, samedi après-midi le 19 mars.

Au moins cinq lits par mille de population à l'hôpital

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Dans un mémoire qu'il remettait à l'hon. Bernard Pinard, ministre de la Voirie et député du comté, relativement à la planification des services hospitaliers, le Dr Gaston Rodrigue, directeur médical de l'hôpital Ste-Croix, soulignait que les services hospitaliers d'une région donneront un rendement optimum en autant que leur établissement ou leur expansion aura été précédée d'une planification soignée.

La région de Drummondville, soulignait-il encore, est un pôle d'attraction économique et a été récemment reconnue comme tel par le ministère de l'Industrie et du Commerce, puisque Drummondville métropolitain compte une population de 45,000 âmes. La population servie par l'hôpital actuel est d'au moins de 80,000 sinon plus, puisqu'il s'agit de la population de tout le comté de Drummond, et dans un rayon de 40 milles, d'une partie importante de celle des comtés avoisinants; Bagot, Yamaska, Nicolet, Richmond, Arthabaska et autres.

Sur le plan hospitalier, une région aussi importante et aussi populeuse doit offrir les services suffisants pour répondre aux besoins diversifiés de la région. Conséquemment, dit-il, il devra exister un hôpital général public avec facilité de diagnostic et de traitement; un hôpital, ou mieux une annexe à l'hôpital général pour patients chroniques à court terme et convalescents; un hôpital pour malades chroniques à long terme et incurables; un centre d'accueil ou refuge pour personnes âgées ou ceux qui n'ont pas de foyer.

Pour répondre aux besoins minima, l'hôpital général devra compter au moins cinq lits par mille de population, et ce pourcentage augmente si un tel hôpital a un caractère régional, parce qu'alors des patients lui seront référés par des hôpitaux satellites, et aussi parce que la quasi totalité des spécialités y seront représentées.

Le Dr Rodrigue termine en résumant les besoins actuels de notre région, à savoir : agrandissement de l'hôpital général actuel à 400 lits; annexe de 100 à 125 lits pour patients chroniques à court terme et convalescents; locaux adéquats pour patients chroniques à long terme et incurables, ce qui nécessiterait un minimum de 50 à 100 lits.

Tout ceci, dit-il en conclusion, ne tient compte que de nos besoins actuels, mais en saine planification, il faut prévoir pour l'avenir, donc plus que le minimum exigé présentement.

(Photo JPC)

M. MAURICE JONES, gérant de l'usine locale Canadian Celanese, était le conférencier-invité du club Rotary mardi soir, lors du souper hebdomadaire de ce club de service, et il a entretenu son auditoire sur les différentes opérations de sa compagnie, et de Chemsell, depuis 1963. On reconnaît sur la photo, dans l'ordre habituel, MM. Maurice Richard, président de la Chambre de Commerce du comté, qui présenta le conférencier, M. Jones, le président du club, André Pépin et Me Marcel Nichols, maire de Drummondville-Ouest, qui remercia le conférencier.

(Photo SB)

BILL ROBERTS, un ancien arbitre de la ligue Nationale, était le conférencier-invité lors du souper du club des Lions qui avait lieu au Motel Albatros lundi soir. M. Roberts, qui devait agir comme arbitre, dimanche prochain lors de la rencontre du club de hockey "Alouette Labatt" et des Spoutnicks de Drummondville, ne pourra être présent à cette joute, devant officier dans un autre endroit. On aperçoit ici MM. André Lajoie, publiciste du club des Lions; Bill Roberts, le populaire officiel; Jacques Bourgeois, président du club et M. Lucien Corbeil, représentant Labatt de la région.

Monique Arel libérée d'un des chefs d'accusation de faux

ARTHABASKA (R.L.) — Après que Monique Arel fut jugée non-coupable, le juge Beaudoin s'adressa à elle en ces termes: "Mademoiselle, je vous recommande d'être très prudente à l'avenir, car vous jouez là un petit jeu fort dangereux. Vous vous en êtes tirée cette fois-ci, mais vous ne passerez pas tout le temps. L'expert en écriture, dont personne ici je pense, ne doute de la capacité, a été formel en disant que les chèques avaient été imités par vous. Soyez donc sur vos gardes et j'espère que les moments que vous venez de passer vous serviront de leçon".

Un jury de douze hommes a reconnu hier au palais de justice d'Arthabaska Monique Arel, non coupable d'une accusation de faux qui pesait contre elle.

Monique Arel qui comparaissait aux Assises de mars du district judiciaire d'Arthabaska, présidées par l'honorable juge Robert Beaudoin de la Cour Supérieure, était en effet accusée d'avoir perpétré un faux, plus précisément d'avoir fait un faux chèque au montant de $457 à l'ordre de Louis Blanchet de Victoriaville et signé du nom de Léo Boisvert. Le chèque qui était daté du 12 décembre 1964, était tiré sur la banque Dominion-Toronto de Montréal Ce même chèque fut échangé à la caisse populaire de Victoriaville vers le 15 décembre 1964.

L'accusée était représentée par Me Nikita Tomesco, de Montréal, tandis que la Couronne était personnifiée par Me René Crochetière, de Victoriaville.

La Couronne a fait entendre deux témoins, soit un spécialiste en écriture, le Docteur Roussel, de Montréal, et la caissière de la Caisse populaire, Mlle Madeleine Lallier, qui échangea le chèque. Le premier témoin qui, d'après les titres et les compétences qu'il a étalés à la Cour, est considéré comme un expert véritable dans l'identification des écritures, a témoigné à l'effet que l'endossement du chèque qui a servi de pièce à conviction avait été signé par la main de Monique Arel et que des expertises avec d'autres écrits de l'accusée l'avaient démontré.

La caissière de la Caisse populaire vint ensuite à la barre pour déclarer que c'était bien elle qui avait échangé le chèque de $457 mais que le chèque avait été échangé par un jeune homme de 20 ou 22 ans assez grand, maigre, qui affirma alors être envoyé par M. Louis Blanchet pour échanger le chèque. La caissière demanda au jeune homme d'endosser à son tour le chèque, mais ce dernier fit seulement semblant de s'exécuter à la demande de la caissière qui échangea le chèque en ne constatant point qu'il n'y avait point une seconde signature.

Le président du tribunal demanda à Mlle Lallier si elle reconnaissait parmi les gens présents à la Cour le jeune qui lui avait échangé le faux chèque. Après avoir scruté toutes les figures, la caissière déclara que ce jeune homme ne se trouvait pas dans la Cour.

Motion fort spéciale

A ce moment du procès, le procureur de Monique Arel demanda au président du tribunal de faire sortir les membres du jury, parce qu'il avait à discuter de points de loi spéciaux. Le juge Beaudoin se plia à la demande de Me Tomesco.

Ce dernier présenta alors au juge Beaudoin un cas de jurisprudence qui faisait foi au Canada, pour un cas semblable remontant à une décision rendue en 1939.

La loi dit en effet que dans un cas de faux, il doit y avoir au moins deux témoignages, soit un deuxième qui corrobore le premier. Ceci n'était pas le cas dans l'affaire Monique Arel, étant donné que seul l'expert Roussel a témoigné à l'effet que les deux écritures, celle de Monique Arel et celle du chèque étaient semblables. Aucune autre personne n'est venue témoigner à l'effet que c'était bien Monique Arel qui avait fait le faux chèque. Le témoin Roussel n'a été corroboré par aucun autre.

Pas de jury

Se servant toujours du cas de jurisprudence, Me Nikita Tomesco a donc respectueusement soumis au tribunal que la preuve de la Couronne était faible et qu'elle n'était point valable puisqu'il n'y avait pas corroboration, ce qui est essentiel dans une cause de faux.

L'avocat Tomesco demandait donc que la cause soit renvoyée du jury et que le président du tribunal soit donc le seul à en rendre le verdict. Une autre solution pouvait également survenir, soit celle que le juge Beaudoin recommande aux membres du jury d'acquitter Monique Arel parce que la preuve de la Couronne n'était pas suffisante selon le texte même de la loi.

Le jury décide

L'honorable juge Robert Beaudoin a choisi la deuxième solution et suivant la motion du procureur de Monique Arel, il présenta tous les faits au jury en lui disant qu'il devait acquitter la fille de table, originaire de Victoriaville.

Les membres du jury délibérèrent donc pendant une dizaine de minutes et revinrent pour rendre le verdict de non-culpabilité.

Six autres chefs

Toutefois, le procureur de la Couronne demanda que Monique Arel subisse aux prochaines Assises ses procès pour 6 autres chefs d'accusation semblables. Le montant total des chèques présumément contrefaits par Monique Arel est d'environ $3,000.

Le procureur de Monique Arel soutint alors devant le président du tribunal que sa cliente venait d'être acquittée d'un chef et que normalement le procureur de la Couronne devait être prêt pour les autres chefs. Il demandait donc que les autres chefs soient complètement retirés et que Monique Arel soit tout à fait libérée.

L'honorable juge Robert Beaudoin a toutefois pris en considération que le procureur de la Couronne en était à ses premières armes comme procureur et que cette cause avait été commencée par un autre procureur de la Couronne. Me René Crochetière n'ayant pu se préparer adéquatement pour tous ces procès, l'honorable juge Robert Beaudoin décréta que Monique Arel subirait son procès pour les 6 autres chefs d'accusation de faux, aux prochaines Assises criminelles du district judiciaire d'Arthabaska.

Cautionnement

Le procureur de la défense obtint du tribunal que le cautionnement de Monique Arel qui était jusqu'à présent fixé à $1,000 en argent, soit échangé pour deux de $950 en valeurs immobilières et déposés par des personnes responsables, soit les patrons qui engagent Monique Arel.

M. Jules Bernier champion du tournoi de dards

VICTORIAVILLE (R.L.) — Les éliminatoires de la ligue de dards mixte Victoria ont débuté en fin de semaine. Deux séries semi-finales 2 de 3 opposent d'abord dans la classe A, l'équipe Internationale 2 à l'équipe des Elans et dans la classe B, les Sergents à l'équipe Internationale 1.

Dans la première partie de la semi-finale classe A, l'Internationale 2 a défait les Elans, tandis que dans le B, les Sergents ont eu raison de l'équipe Internationale 1.

Les deuxièmes rencontres des séries éliminatoires seront disputées vendredi soir prochain au local des Elans d'une part et au mess des sergents de l'autre.

Tournoi annuel

C'est également en fin de semaine qu'a eu lieu le tournoi annuel de dards des sergents, au manège militaire de la rue St-Georges.

A l'issue de ce tournoi, M. Jules Bernier de Varennes a été couronné le grand champion chez les hommes pour la présente année. Mme Réjeanne Charest qui faisait équipe avec M. Bernier a été couronnée championne chez les femmes.

Chez les femmes

Parmi les participants qui se sont distingués dans le présent tournoi, on peut citer l'équipe de Thérèse Lamy et de Raoul Lamy, qui en semi-finale a défait l'équipe de Mme Huguette Charest et de Noël Smith de Plessisville.

(Photo LeRo)

QU'EST-CE QUI NE FONCTIONNE PAS à la Jeune Chambre de Vctoriaville? Afin de trouver des réponses à cette question, la Jeune Chambre de Victoriaville organisait lundi soir au restaurant La Source un souper spécial qui présenta pour résoudre le problème un conférencier, M. Georges Larochelle de Plessisville, et trois orateurs. Sur la photo, nous apercevons dans l'ordre connu, M. Jean-Marie Pépin, de Victoriaville, organisateur du souper, M. Marc-André Joyal, président de la Jeune Chambre de Drummondville, M. Denis Bellefleur, président de la Jeune Chambre d'Asbestos, le conférencier, M. Georges Larochelle de Plessisville, le président de la Jeune Chambre de Victoriaville, M. Gilles Blanchette et M. René Huot, président de la jeune chambre de Plessisville.

La Coopérative d'habitation est une des plus prospères

Etant donné que les administrateurs de la Coopérative de Victoriaville sont élus pour une période de trois ans, il y eut lundi soir élection à deux postes. C'est ainsi que M. Jean-Louis Blanchette qui occupait l'an dernier le poste de secrétaire a été réélu administrateur, tandis que M. Gaston Beauchesne a été élu à la place de M. Guy Hamel qui après cinq années de dévouement, a décidé de céder sa place à un autre.

Après une courte assemblée du bureau de direction avec les administrateurs élus, il fut résolu que M. Gaston Dunn soit nommé président pour une troisième année et aussi que M. Jean - Louis Blanchette occupe à nouveau le poste de secrétaire et que les autres administrateurs conservent la fonction qu'ils occupaient l'an dernier.

M. Gaston Dunn qui prononça le mot de la fin à cette assemblée générale annuelle déclara que tous les membres de la Coopérative devaient être très fiers de leur organisme. "Je fais partie de la Fédération des coopératives d'habitation du Québec", a dit M. Dunn et croyez bien que lorsque l'on parle de la Coopérative de Victoriaville à la Fédération c'est toujours avec admiration qu'on le fait car l'on sait que notre association est probablement la plus prospère du genre dans la belle province".

On sait par ailleurs que l'Association coopérative d'habitation de Victoriaville est la plus ancienne organisation du genre de la province.

La rapide socialisation de nos institutions nous oblige à passer à l'action par les groupements

VICTORIAVILLE (R.L.) — "Devant la rapide socialisation de nos institutions nous devons être présents. Le seul moyen d'être présents aujourd'hui, à moins d'être écrivain, journaliste ou encore de posséder une tribune ou une chaire, c'est de passer à l'action par l'entremise des corps intermédiaires", a déclaré M. Georges Larochelle, de Plessisville, lors d'un souper spécial organisé par la Jeune Chambre de Victoriaville.

M. Roger Larochelle qui est un ancien président de la Jeune Chambre de Plessisville est également un ancien président des Etats Généraux de la Jeune Chambre.

But

L'organisateur du souper M. Jean - Marie Pépin, avait invité pour la circonstance, en plus de M. Larochelle, des présidents des Jeunes Chambres environnantes, afin de connaître un peu les secrets qui font que ces Chambres bourdonnent d'activités. Trois présidents de Jeune Chambre ont accepté l'invitation de M. Pépin, soit MM. Marc-André Joyal de Drummondville, Denis Bellefleur d'Asbestos et René Huot de Plessisville.

Dans sa conférence, M. Larochelle a également déclaré: "Qui a conçu le rapport Parent? C'est vous, c'est moi, ou ça aurait pu être vous ou moi. Près de 300 associations ont en effet présenté des mémoires supplémentaires à la commission et même après la présentation du rapport, Il y eut un délai supplémentaire avant la présentation du Bill 60 pour écouter la voix de ceux qui le désiraient.

Actuellement, le conseil supérieur de l'éducation est à terminer son premier rapport, rapport qui est le fruit du travail de représentants de chacun de nous, ouvriers, éducateurs, religieux, professionnels".

Le conférencier a par ailleurs déclaré que seule la Jeune Chambre pouvait apprendre à travailler efficacement au niveau de la société. "L'expérience nous le prouve, a-t-il dit, nos chefs actuels sont des anciens membres du Jeune Commerce".

Enfin, M. Georges Larochelle a émis l'opinion que la Jeune Chambre devait être le porte - parole du peuple, au niveau municipal, scolaire, provincial ou fédéral.

Il a aussi été noté que pour qu'une Jeune Chambre de Commerce soit active, il était important que l'on ai toujours des sujets controversés sur lesquels les membres pouvaient émetre librement leur opinion.

M. Béliveau

Concernant cette dernière opinion, Me Jean - Marc Béliveau, avocat et ex - président de la Jeune Chambre, a déclaré qu'il était fort difficile d'avoir des sujets à controverse dans le contexte local parce qu'à ce moment là il y avait toujours quelqu'un de compromis ou des personnes qui étaient taxées de parler du sujet par intérêt personnel.

Me Béliveau a donc fait la suggestion que ce soit la haute autorité des Jeunes Chambres qui demande aux locales de débattre tel ou tel sujet en particulier.

Il a aussi été mentionné qu'un point important pour intéresser un membre de la Jeune Chambre était de lui confier une responsabilité. Lorsque l'on agit ainsi le membre de la Jeune Chambre devient un membre fort actif ou bien décide tout simplement de quitter les rangs du mouvement.

Les princesses du Festival sont présentées au public

PRINCEVILLE (G.A.B.) — C'est au cours d'une soirée sociale avec M. André Bertrand comme artiste invité que les princesses du Festival des Sports de Princeville ont été présentées à la population. Ces personnalités féminines sont: Miles Laurette Camiré, Nicole Boivin, Corie Heeremans, Michèle Lafontaine et Ginette Perreault. Ces candidates au titre de reine sont appuyées respectivement par les Lacordaires - Ste-Jeanne d'Arc, les Syndicats ouvriers, la Garde de St-Eusèbe Inc., les Elans et les Filles d'Isabelle.

La soirée de présentation a réuni un important groupe de participants à la salle Dupré. M. André Bertrand s'est attiré les applaudissements de la foule dans un spectacle qui a été apprécié de tous. M. Gilbert Gervais agissait comme maître de cérémonie et cette activité était sous la direction générale de M. Jean-Louis Carrière, président du comité du festival.

Les autorités municipales étaient représentées par M. Ovide Longchamp, maire suppléant. On remarquait aussi la présence de délégations des mouvements qui présentaient les princesses. Pour leur part, M. Roger Lauzon de Drummondville et M. Ben Matthieu de Victoriaville accompagnaient M. André Bertrand, l'artiste dont ils avaient mis les services à la disposition des responsables du festival.

Franc... Parler

VICTORIAVILLE (R.L.) — Contrairement à ce qu'a semblé croire ou prétendre M. Yvan Coutu, vice-président de la Chambre de Commerce, au diner des directeurs, il est peu probable que le gouvernement provincial ou le fédéral prenne la peine de consulter directement la Chambre de Commerce avant de s'arrêter définitivement sur le choix d'un terrain pour l'érection d'un edifice provincial ou fédéral.

Il est certain que le mémoire de la Chambre de Commerce concernant l'édifice fédéral à Victoriaville a été étudié et pris en considération par le gouvernement fédéral, mais il ne faudrait pas oublier toutefois que les gouvernements possèdent eux aussi des services d'enquêtes et de renseignements fort complets.

—o—

C'est ce matin que sera entendu le procès de M. Maurice Létourneau en rapport avec une affaire de substitutions de vaches. Ce procès attendu depuis plusieurs semaines sera certes fort intéressant à cause du sujet. Ce procès clôturera pour Arthabaska les causes aux présentes Assises.

—o—

Le congrès annuel des Chambres de Commerce du Québec aura lieu cette année au mois de septembre, au Château Frontenac de Québec. M. Alfred Vallières, président de la Chambre de Victoriaville a précisé que le thème du prochain congrès sera "Lhomme d'affaires et l'Etat".

—o—

Aujourd'hui le militaire de nos régiments n'est plus un soldat qui défend exclusivement la Reine. Il doit être d'abord un citoyen - soldat et tenter de participer le plus possible aux activités de sa ville, a déclaré le major Denis Couture devant les membres de la Chambre de Commerce.

—o—

La cinquième joute de la série finale de la ligue Intercités des Cantons de l'Est aura lieu ce soir au centre sportif Jean Béliveau et opposera les As aux Dynamiques de Coaticook. Actuellement les chances sont égales deux à deux et la sixième partie aura lieu à Rock - Island dimanche après-midi.

—o—

Les épouses des membres du club des Lions de Victoriaville se sont réunies hier soir à l'usine Yvon Thibeau Inc. afin de jeter les bases du grand thé - musical qui aura lieu en avril dans les cadres de la campagne annuelle de souscription des Lions.

—o—

C'est ce soir qu'aura lieu le 4e et dernier concert des JMC de Victoriaville pour cette année. On y entendra alors le quatuor à cordes Orford. Comme son nom l'indique, le quatuor Orford est né au camp musical JMC du Mont Orford, au début de l'été 1965. Andrew Dawes et Keneth Perkins, violonistes, Terre Helmer, altiste et Marcel St - Cyr violocelliste, se réuquatuor. Les deux violonistes avaient étudié en Suisse. Leur premier concert à niront pour travailler enla salle de concert JMC fut une vraie révélation et remporta un vif succès.

—o—

L'organisation de la grande soirée dansante de l'Association des dames libérales du comté d'Arthabaska bat son plein.

Cette soirée à laquelle assisteront les honorables Jean-Luc Pépin et Albert Morissette aura lieu le 19 mars prochain à la salle Windsor.

—o—

Vendredi matin, sera entendu le procès de Maurice Létourneau. Ce procès où il est question de vaches, devrait donner lieu à beaucoup de surprises.

L'on pretendait hier que vendredi pourrait clôturer fort probablement la fin des causes à ces Assises, pour la région d'Arthabaska. Lundi prochain, ce terme des Assises se poursuivra au vieux palais de justice d'Arthabaska, mais cette fois ce sera des causes du comté de Mégantic qui y seront entendues.

Un vaste terrain de stationnement sera aménagé dans le secteur ouest de la ville

VICTORIAVILLE (R.L.) — Un nouveau terrain de stationnement de forte envergure sera réalisé par la ville de Victoriaville dans le secteur ouest de la ville. Cette nouvelle qui a été rendue publique à la dernière séance des édiles a eu pour effet de surprendre bien des citoyens.

En effet, l'ingénieur Audet a présenté au maire Poirrier et aux échevins, les plans complets concernant le prolongement de la rue Académie, jusqu'à la rue Notre-Dame-Ouest, en face de la rue Dubord de même que les plans d'un nouveau terrain de stationnement qui contiendra plus de 50 automobiles.

Le projet des autorités municipales, implique l'homologation de quelques terrains. L'on devra également exproprier quelques maisons dont une vieille demeure en bois qui, il y a quelques semaines était en partie la proie des flammes.

Le projet implique également l'élargissement de la rue qui passe entre l'hôtel Manoir et la résidence de Mme Eva Auger, de même que l'arrondissement du coin Tessier et des Forges.

Il va sans dire que ce projet d'envergure contribuera énormément à débloquer la circulation aux heures de pointe, dans ce secteur et qu'il aidera grandement à favoriser le commerce de cet arrondissement qui jusqu'à présent avait toujours envié celui du centre commercial proprement dit, soit la partie comprise entre le rond-point et la rue Perreault.

Autres projets

A l'issue de la séance de lundi soir, le maire Poirier a fait part aux membres de l'information que le projet dont on venait de prendre connaissance n'était pas si grand qu'on le croyait si l'on songeait à un autre projet beaucoup plus important que caressait la ville. Le maire Poirier n'a toutefois pas daigné donner plus de détails sur cet autre projet.

Les Ménestrels à Victoriaville

VICTORIAVILLE (R.L.) — Immédiatement après leur engagement d'une semaine complète à la Comédie canadienne, les trois Ménestrels présenteront au cours du mois d'avril, leur spectacle entièrement nouveau dans plusieurs villes du Québec.

Ce joyeux trio a un itinéraire très chargé et voici quelques-unes des villes qu'ils visiteront.

5 avril Victoriaville; 6 avril Trois-Rivières; 9 avril Sherbrooke; 10 avril Joliette; 11 avril Drummondville.

Les trois Ménestrels, dont la réputation qui est internationale n'est aujourd'hui plus à faire, seront donc à Victoriaville le 5 avril prochain, dans un cinéma local.

La direction de ce même cinéma annonce qu'au mois de mai, la pétillante Petula Clark, donnera un récital en ces murs.

Victoriaville détient maintenant une place importante au domaine du spectacle sur scène dans le Québec.

En effet, depuis environ deux ans, la plupart des grands récitals qui étaient présentés à Montréal, le furent par la suite à Victoriaville.

A compter des Ferland, Clay, Béart, Vigneault, Leclerc, Leyrac, Gauthier, Calvé, Brousseau en passant par le domaine populaire avec Les Jérolas, Baronnets, Classels, César et ses Romains, etc., puis le Théâtre populaire Molson, sans oublier les présentations tant appréciées de la Société des Concerts et de la région des Bois-Francs, par son encouragement soutenu, s'est mérité une place sur le grand circuit des vedettes à travers la belle province.

La population de Victoriaville et la région aura le plaisir d'accueillir, venant directement de Paris "Les Ménestrels", qui donneront sur la scène du cinéma local, le même spectacle qu'à la Comédie Canadienne.

(Photo LeRo)

LE CLUB RICHELIEU de Victoriaville s'est enrichi d'un nouveau membre à sa dernière rencontre. En effet, le club local a accueilli dans ses rangs le directeur de la récréation de la ville, soit M. René Gauthier. Le nouveau membre Richelieu avait comme parrain M. Denis St-Pierre qui en plus de faire partie lui-même du Richelieu est président de la Commission municipale des Loisirs. Sur la photo, nous apercevons M. St-Pierre épinglant le bouton Richelieu au directeur du service de la récréation.

L'Association des Jeunes aura son festival

VICTORIAVILLE (R.L.) — L'Association des Jeunes de Victoriaville tiendra de nouveau dans le cadre de ses activités, son quatrième festival du printemps.

La nomination des organisateurs en chef a été présentée et acceptée par le conseil de l'AJV. Il s'agit de MM. Alain Corriveau et Jacques Lestage.

Cette année, le festival du printemps prendra une tournure différente des années passées.

Il débutera le 2 avril par la présentation des duchesses (au nombre de cinq) et se terminera le 14 mai par le couronnement de la reine. Les organisateurs souhaitent la collaboration de la population pour faire un succès de cette grande festivité organisée par des jeunes.

La population sera tenue au courant des divers développements qui auront lieu lors de ce quatrième festival du printemps à mesure que des détails précis du programme seront décidés.

Les à-côtés du procès de Monique Arel

ARTHABASKA (R.L.) — Trois citoyens de St-Jean, Québec, qui ont eu la malchance d'être les victimes de faux chèques dont la responsable est présumément Monique Arel étaient au Palais de justice pour la troisième fois, hier et n'ont pas paru à la barre. Ces trois citoyens ont pesté contre le fait d'être obligés de venir au Palais de justice assez souvent depuis ces derniers mois et ont souhaité hier que l'affaire se classe au plus tôt.

—o—

Monique Arel était une figure bien populaire dans le monde coloré des cabarets de la Métropole. En effet, plusieurs de ses compagnes et compagnons, garçons ou filles de table à l'emploi du même cabaret soit le Casino de Paris, ont assisté au procès et ne se sont pas génés à certains moments pour prouver à haute voix leur encouragement à l'accusée, au désespoir du président du tribunal.

—o—

Monique Arel a-t-elle joué la comédie lorsqu'elle a commencé à pleurer au moment où le jury est parti pour délibérer? Quelques-unes de ses compagnes à la larme facile ont encouragé l'accusée en versant également quelques sanglots. Un ami a tenté d'aller réconforter Monique Arel dans la boite aux accusés, mais il fut empêché par les deux hommes qui ont garde de cette boite.

Le jeune homme déclara alors qu'il avait affaire à une "gang" de sauvages.

—o—

Lorsque le président du jury fut sur le point de rendre la sentence, le juge Beaudoin ordonna à Monique Arel de se lever debout et celle-ci fit mine de ne pas être capable de se lever étant trop faible. Une seconde ordonnance du juge, cette fois, plus sèche a cependant réussi à faire lever l'accusée.

—o—

Après le procès, le procureur de Monique Arel, Me Nikita Tomesco nous a déclaré que sa cliente ne jouait pas la comédie car étant traversée à l'hôtel qui se trouve en face du Palais de justice, elle avait perdu connaissance. Me Tomesco déclara que si sa cliente avait tellement été impressionnée, cela était dû au fait que le tribunal ne lui avait point accordé la permission de sortir du Palais de justice à l'heure du diner et qu'elle se voyait déjà condamnée et derrière les barreaux à cause de cela.

—o—

Le procureur de la Couronne, Me René Crochetière a déclaré après le procès qu'à cause du texte même de la loi, le jury ne pouvait vraiment pas faire autrement que d'acquitter Monique Arel. "L'on ne peut tout de même pas aller chercher des témoins au ciel, a commenté le nouveau procureur de la Couronne".

Autres nouvelles pages 16 et 27

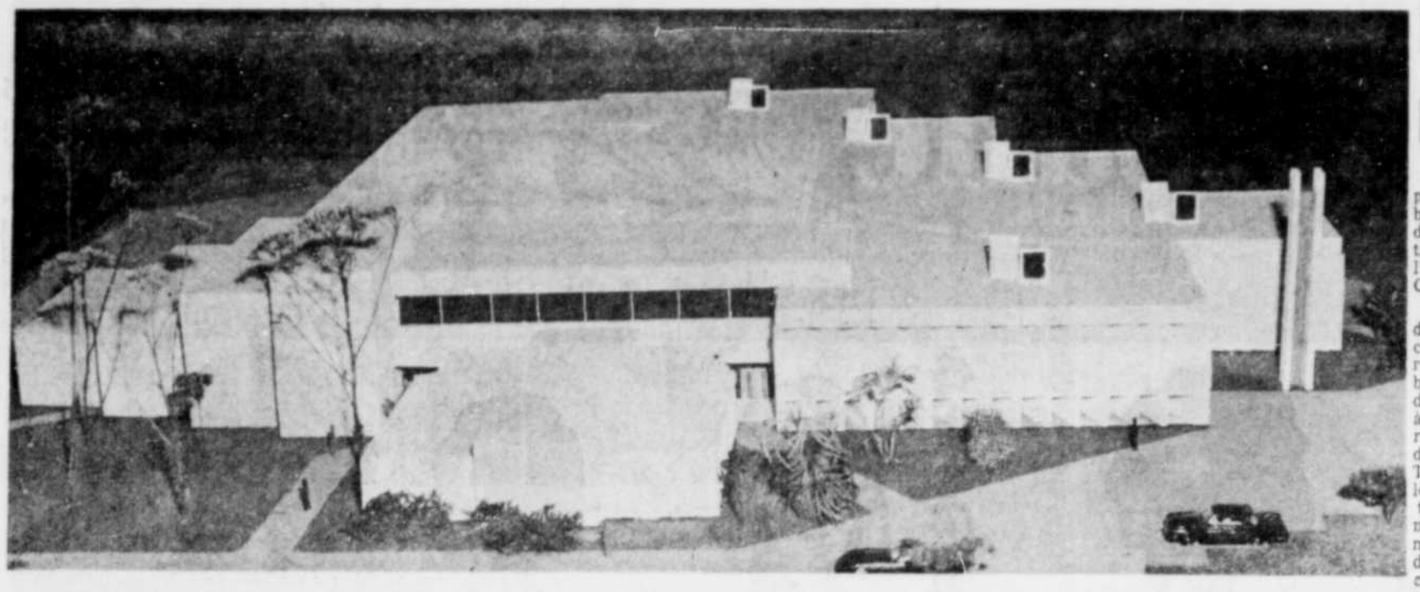

MAQUETTE DE L'ECOLE D'APPRENTISSAGE dont la construction vient de débuter dans le Centre Civique de Tracy, à l'intersection du boulevard de la Mairie et du boulevard des Etudiants. Les travaux doivent être suffisamment avancés en septembre prochain pour y recevoir les premiers élèves. L'atelier central permettra de construire en même temps une maison type bungalow et une maison de quatre logements. Les plans ont été faits par l'architecte Jacques Racicot. Le coût de la construction est de $1,049,000.

Contrat de $1,049,000 accordé à la firme J.-Wilfrid Roy Inc.

L'Ecole d'Apprentissage prête en septembre?

TRACY (L.B.) — La Commission d'apprentissage de Richelieu-Verchères vient d'accorder le contrat de construction de l'école d'apprentissage à la firme J.-Wilfrid Roy Inc., pour le montant de $1,049,000. Il s'agit de la plus basse des huit soumissions reçues. La plus élevée se chiffrait à $1,176,630.

Les autres entrepreneurs généraux qui avaient répondu à l'appel d'offres sont Lido Construction de Sorel pour $1,165,556; Georges Durand de Joliette, $1,098,900; A.-N. Bail Co. Ltd de Montréal, $1,176,-630; Charles Gilbert Ltée de St-Hyacinthe, $1,069,000; Lucien Vadeboncoeur Co. Ltée de St-Hyacinthe, $1,134,340; Aimé Beaudet de Warwick, $1,145,-098 et Rapid Construction Ltée de Trois-Rivières, $1,079,000.

Les travaux préliminaires ont débuté il y a quelques jours. Le directeur de l'école, M. Gilles Lebire, croit que la construction sera suffisamment avancée pour recevoir les élèves dès septembre prochain.

L'édifice en béton préfabriqué aura deux étages où seront aménagés le chantier central, les ateliers, les dix salles de classes régulières et les trois salles pour les cours audio-visuels.

Dans le chantier central, qui aura une hauteur de 35 pieds, les élèves pourront procéder en même temps à la construction d'une maison unifamiliale de type "bungalow" et à une maison de quatre logements. Ces édifices auront une grandeur régulière permettant ainsi à l'élève de se familiariser vraiment avec les techniques de la construction et de les appliquer concrètement. La construction de ces maisons suivra le programme d'étude. L'élève sera en mesure ainsi de mettre en pratique les théories qu'il apprendra lors des cours.

L'école recevra 160 élèves de 16 à 25 ans qui veulent apprendre les métiers de la construction. Huit métiers seront enseignés : briquetage, électricité, métal en feuille, charpenterie - menuiserie, plomberie-chauffage, mécanique industrielle, soudure, peinture.

L'école d'apprentissage est construite sur un terrain de 385,000 pieds carrés, situé à l'intersection du boulevard de la Mairie et du boulevard des Etudiants, dans le Centre civique de Tracy. Il s'agit du terrain que la congrégation des Soeurs de St-Joseph-de-St-Hyacinthe avait acheté pour y construire une école normale. La congrégation l'a vendue à la Commission d'apprentissage.

L'édifice comprend aussi une aile pour les bureaux administratifs. Les plans et devis ont été préparés par l'architecte Jacques Racicot.

La Commission d'apprentissage des métiers de la Construction de Richelieu-Verchères est composée à parts égales de représentants patronaux et de représentants ouvriers. Y siègent aussi deux représentants du Comité Paritaire. Le président de la Commission est M. Conrad Lavoie et le secrétaire, M. Claude St-Germain.

Soulignons que les premières démarches en vue de la construction de cette école ont été effectuées en 1963 par M. André Guérard, alors président de l'Association des Constructeurs de Richelieu-Verchères.

La requête présentée au ministère du Travail en 1964, avait l'appui de l'Association des Constructeurs, de la Corporation des Maîtres-électriciens, de la Corporation des Maîtres-plombiers et du syndicat national du Bâtiment de Sorel.

Rappelons aussi que la maquette de l'école d'apprentissage a été dévoilée le 14 novembre dernier par l'hon. Lucien Cardin, ministre fédéral de la Justice et l'hon. Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Education, à l'occasion de la visite de l'hon. Jean Lesage, dans la région.

Les employés de l'usine Pierre Thibault procèdent à la formation d'un syndicat

SOREL (L.B.) — Les employés de l'usine Pierre Thibault de Pierreville viennent d'adhérer au syndicat international des travailleurs unis de l'automobile affilié à la FTQ-CTC.

M. Louis Laberge, directeur de l'organisation de ce syndicat et président de la Fédération des Travailleurs du Québec, a présidé, à la fondation du local 1362 de son syndicat à Pierreville. Prenant la parole devant une cinquantaine d'employés de l'usine Pierre Thibault Canada Limitée, le leader syndical a relaté l'histoire de la campagne d'organisation entreprise vers la mi-décembre par un groupe d'organisateurs de son syndicat et les membres de l'équipe d'organisation FTQ-CTC.

"Ce n'est pas sans difficulté que nous avons obtenu les résultats dont nous sommes à juste titre si fiers; vos patrons ne nous ont pas fait de cadeau.

Il a félicité les membres présents de leur courage et les a assurés que son syndicat verrait à ce oue leur employeur leur accorde des conditions de travail convenables.

"L 'économie de la région de Pierreville se ressentira favorablement de la décision que vous avez prise", a-t-il déclaré aux nouveaux syndiqués.

L'assemblée a ponctué de nombreux applaudissements le discours du président de la FTQ. Les membres du local de Pierreville ont ensuite élu leur exécutif provisoire et résolu de solliciter l'accréditation à la Commission des Relations de Travail.

Selon toute apparence, la formation du nouveau local a été accueillie avec satisfaction par l'ensemble de la population qui a suivi avec un intérêt marqué toutes les péripéties de la campagne de recrutement.

RENE DE COTRET, OSTIGUY, HEBERT, ST-ARNAUD, GOSSELIN, VERRIER, BEAUCHEMIN & Cie, C.A.
MALLETTE, COTE, NORMANDIN & Cie, C.A.
et
Jacques René De Cotret, C.A., Jean Ostiguy, C.A., Charles Hébert, C.A., Paul René De Cotret, C.A.,
André St-Arnaud, C.A., Clément Gosselin, C.A., René Verrier, C.A., Léopold Beauchemin, C.A.,
L. BEAUCHEMIN, C.A., associé, résident
CENTRE COMMERCIAL
NICOLET — Tél.: 293-5891

CINZANO
sec-importé de France

doux-importé d'Italie
CINZANO

Dans le secteur du Palais de justice

Deux ministères invités à prévoir leurs locaux

SOREL (L.B.) — Le conseil municipal de la cité de Sorel invite les ministères provinciaux des Travaux Publics et de l'Industrie et du Commerce à prévoir immédiatement la construction de locaux administratifs régionaux, soit dans l'enceinte du futur Palais de Justice ou dans une bâtisse adjacente à celui-ci. Les deux devront être érigés dans le quadrilatère du Palais de Justice, dont le gouvernement de la province est déjà en partie propriétaire. Ce secteur est d'ailleurs désigné dans le plan directeur d'urbanisme comme zone administrative.

La résolution adoptée à cet effet mentionne que Sorel a été choisie comme centre sous-régional par le conseil de recherches du ministère de l'Industrie et du Commerce.

La résolution souligne aussi que le bureau de recherches a fait porter son étude surtout sur les régions administratives existantes, les pôles d'attraction et leur zone d'influence, les territoires de ventes de l'entreprise privée. Sorel étant désignée comme sous-centre régional, cette désignation permettra à cette région administrative d'établir des relations plus étroites et plus suivies entre la population et les divers services gouvernementaux.

Elle fait également allusion au projet du gouvernement provincial de construire prochainement un nouveau palais de Justice sur la rue Charlotte, en face du Carré Royal.

Une copie de cette résolution a été envoyée à l'hon. Jean Lesage, premier ministre de la province de Québec et à l'hon. Gérard Cournoyer, ministre d'Etat et député de Richelieu.

GASTON FLEURY
C. L. U.
90, St-Martin,
Louiseville
Tél.: FR. 5-1686
TOUT GENRE d'Assurance
- Fonds sécurité
- Assurances hypothécaires
- Vie privilégiée pour hommes d'affaires et professionnels
- Assurance commerciale
- Fonds de pension
- Analyse de succession
- Assurance groupe, vie, accident et maladie
SUN LIFE DU CANADA

MARCHANDS DE MEUBLES
Au début de chaque année, la manufacture "Les Meubles Maskinongé Inc.", apporte des changements dans la fabrication de ses meubles. Elle a présentement en stock des modèles hors séries et d'autres légèrement imparfaits qu'elle offre à des prix spéciaux.
Si vous êtes intéressés à l'achat de ces meubles, adressez-vous au vendeur autorisé.
J.-A. HOULE INC. — Tél.: 227-2344
MASKINONGE
(voisin de la manufacture)
Bienvenue à tous!

La Société du Cancer dans Yamaska

PIERREVILLE (L.S.) - Une tentative d'organiser une section de la Société canadienne du Cancer dans le comté d'Yamaska, semble vouloir se réaliser.

L'expérience a commencé par une participation à la campagne financière nationale. Bien qu'organisée seulement dans quelques paroisses, une somme de $905.42 a été recueillie: Pierreville: $650.75, St-Zéphirin $120.05, Notre - Dame de Pierreville, $51.73, St-François du Lac $53.00 et Odanak $29.89.

Devant le travail admirable exécuté M. Jean - Guy Gauthier de Montréal, secrétaire itinérant, a jugé que le comté d'Yamaska pouvait très bien posséder une section autonome. Il se propose donc de tenir l'assemblée de formation le 28 mars prochain à Pierreville. A la même occasion, il espère pouvoir rencontrer un représentant de chaque paroisse du comté, afin de leur expliquer les avantages que peuvent retirer les citoyens de cet organisme.

M. Rousseau ne sera pas candidat

SOREL (L.B.) — Lancien président du syndicat des employés municipaux de la cité de Sorel, M. Henri Rousseau, dans un communiqué remis aux journaux et à la radio, mardi après - midi, a démenti les rumeurs voulant qu'il ait l'intention de briguer à nouveau les suffrages pour obtenir la présidence du syndicat en juin prochain.

"C'est une fausseté, déclare M. Rousseau. J'ai démissionné de mon poste pour cause de sante et je ne suis pas prêt à reprendre la présidence car ma santé ne s'est pas assez améliorée".

M. Rousseau souligne que cette rumeur lancée par certaines gens, pourrait nuire aux négociations en cours en vue du renouvellement de la convention collective des employés municipaux de la ville de Sorel.

COMITE D'ETUDE SUR LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES ETABLISSEMENTS COMMERCIAUX DU QUEBEC

AVIS PUBLIC

MANDAT

Par l'arrêté en conseil numéro 299, du 23 février 1966, le Gouvernement de la Province de Québec a institué un Comité d'étude pour recevoir les représentations des différents groupes de personnes ou organismes sur la réglementation relative aux heures d'ouverture et de fermeture des établissements commerciaux situés dans le Québec et pour tenir, à cette fin, des séances publiques dans les capitales régionales de la province.

Ce comité d'étude doit faire rapport au Lieutenant-gouverneur en conseil, mardi le 23 août 1966.

DECLARATION D'INTENTION

Tout groupe de personnes ou tout organisme intéressé devra porter à la connaissance de ce Comité d'étude, par écrit, d'ici au 31 mars 1966, son intention d'exprimer ses vues à ce sujet.

PRODUCTION DES MEMOIRES

Les mémoires dactylographiés, en français ou en anglais, doivent être remis en 10 exemplaires sur papier format 8½" x 14". Un sommaire doit accompagner chaque exemplaire du mémoire. Le tout doit être remis au Comité d'ici le 20 mai 1966.

SEANCES PUBLIQUES

Le Comité tiendra des séances publiques aux endroits suivants:

Chicoutimi — Québec
Hull — Rouyn-Noranda
Montréal — Sherbrooke
Trois-Rivières

Le Comité s'empressera de prendre connaissance des mémoires et convoquera leurs signataires aux séances d'audition aux temps et lieux qu'il déterminera.

SECRETAIRE

Toute correspondance, avis d'intention, mémoires ou autres documents doivent être transmis à :

Louis Lachaine, secrétaire,
Ministère des Affaires Municipales,
Hôtel du Gouvernement, Québec.

Henri Valières Inc.
et
Misobec
sont fiers d'accueillir
LE COMITE D'EXPANSION INDUSTRIELLE, COMMERCIALE et TOURISTIQUE
Les échevins de la Ville de Nicolet et les membres du Club Richelieu à leur établissement.
Les invités visiteront ces importantes industries du meuble de Nicolet
à compter de 3 hres cet après-midi.

M. Guy Beaulne suggère que les autres provinces réclament un ministère fédéral

Le ministère provincial des Affaires Culturelles intrigue le reste du pays

DRUMMONDVILLE (J.P. C.) — "Votre ville peut devenir un centre dynamique de vie culturelle et artistique dont le rayonnement enrichira toute notre province." Ainsi s'exprimait, mercredi soir, M. Guy Beaulne, directeur général de l'enseignement artistique au ministère des Affaires culturelles du Québec, alors qu'il était le conférencier-invité au souper mensuel du conseil 2174 des Chevaliers de Colomb de cette ville.

Affirmant avoir été confrère d'étude à l'université d'Ottawa il y a déjà plusieurs années avec le député Jean-Luc Pépin et Bernard Pinard, M. Beaulne a déclaré que c'était grâce à M. Pinard s'il avait consenti à se rendre à Drummondville pour réaliser une promesse ancienne qu'il a renouvelée il y a quelques mois: stimuler à Drummondville une activité culturelle et artistique permanente.

En 1948, alors que j'étais à Paris, j'ai fait la connaissance d'une troisième personnalité de Drummondville qui accomplit actuellement dans la vie des arts, un travail de géant. Il s'agit de Roger Gosselin, directeur et fondateur du théâtre lyrique de Nouvelle France à Québec. C'est de là que j'ai appris que Drummondville a déjà eu un orchestre symphonique que dirigeait Ben Wagner, le père du ministre actuel de la Justice. Et qu'il y avait également ici une fanfare de belle qualité et une troupe de théâtre d'amateurs.

"J'ose croire a-t-il poursuivi, que si vous êtes venus aussi nombreux à l'invitation de votre président, c'est que nous sommes en sympathie et que vous vous occupez comme moi du rôle de l'action de l'action culturelle dans la société nouvelle qui s'établit. La révolution tranquille dont on parle abondamment depuis quelques années, marque déjà profondément notre révolution. Les forces politiques sont en jeu et l'économie industrielle témoigne par sa vitalité nouvelle l'autorité et le prestige qui nous sont acquis.

Ces circonstances qui nous provoquent à une adaptation rapide, tellement rapide que nous brûlons les étapes intermédiaires, nous ont spontanément portés à réagir sur deux plans à la fois, deux plans toujours intimement liés dans l'histoire des nations dès l'origine de toutes les crises semblables à la nôtre: éducation et action culturelle. L'institution d'un ministère des affaires Culturelles au Québec ne cesse d'intriguer le reste du pays, et la seule réponse, semble-t-il que le reste du pays puisse apporter à la provocation que pose cette création, c'est de réclamer l'institution, d'un ministère fédéral des affaires culturelles.

Le conférencier a poursuivi en donnant les raisons de la formation d'un ministère des affaires culturelles au Québec, et conclut en affirmant qu'il s'est produit tout-à-coup une explosion de foi dans l'avenir et de courage dans notre force, qui a été d'autant plus éclatante qu'elle était retenue depuis tant d'années et espérée contre tout espoir si l'éducation est le premier outil pour parvenir à la définition de sa personnalité, l'action culturelle est le moyen définitif qui nous est propre pour l'enrichissement et l'épanouissement total de la personnalité.

"L'action culturelle soit s'engager à tous les niveaux, depuis la famille jusqu'au gouvernemnt d'état, c'est-à-dire qu'il faut que, par une volonté commune, le peuple tout entier à la manifestation culturelle. C'est pourquoi une action culturelle efficace ne peut être accomplie que par notre ministère, à moins que l'éducation familiale y participe, que l'éducation intégrale n'y soit engagée, que les corps intermédiaires, les sociétés, les syndicats, les industries, les gouvernements municiapux les artistes eux-mêmes n'y contribuent.

"Des centres culturels et dramatiques prennent forme à travers la province et nous avons entrepris les travaux de construction du premier théâtre d'état qui sera construit dans la capitale, et dont l'ouverture officielle devrait avoir lieu à l'été 1967. Des politiques nouvelles poseront des exigences nouvelles à l'agrégation à la subvention tandis que nos auteurs dramatiques qui recevaient déjà un encouragement à la production peuvent espérer davantage par la nouvelle commission de la pièce canadienne. Nous voulons multiplier les échanges culturels dans les domaines du spectacle et donner à nos artistes l'occasion de rencontrer de nouveaux publics tout en pro-

M. Guy Beaulne

voquant des rencontres individuelles plus fréquentes sur le plan international.

"Le théâtre demeure l'instrument le plus efficace et le plus puissant de l'expression populaire et il est en même temps le moyne le plus prestigieux d'expression culturelle ici et à l'étranger. C'est dans les théâtres que les nations ont trouvé la nourriture stimulante nécessaire à la formation de la conscience collective et nationale. Pourquoi? Et ici M. Beaulne énumère les différentes raisons, en ajoutant que les spectateurs se formeront à l'école. Car, dit-il, c'est dès l'école primaire et tout au long de sa formation scolaire et universaitaire, que le spectateur doit être mis en contact avec les règles du jeu théâtral.

"Vous qui trouvez à la télévision, à la radio et au cinéma le divertissement qui vous est essentiel pour détendre vos esprits et reposer vos corps ou encore pour stimuler vos sens, votre intelligence et pour élargir vos connaissances numaines, vous oubliez que sans le théâtre, vous n'auriez plus ces manifestations de vie qui sont devenues pour chacun de vous un besoin, une habitude.

"Le Québec possède une institution remarquable de formation professionnelle pour les comédiens. C'est le conservatoire d'Art Dramatique du Québec qui a une école à Montréal et une autre à Québec.

Notre conservatoire est le seul conservatoire d'état d'Amérique du Nord, et il est le témoignage de l'importance que l'état accorde à la manifestation théâtrale dans l'évolution de notre civilisation.

"Il est important que vous dirigiez vers ce conservatoire les talents qui cherchent ici à s'épanouir autant dans le domaine de la musique, puisque le conservatoire est aussi une école supérieure de formation professionnelle pour les instrumentistes, les compositeurs, les chanteurs et les chefs d'orchestre, que dans le domaine du théâtre. Il est essentiel que vous encouragiez le développement d'une vie artistique dont le foyer sera le centre culturel que vous construisez. Il faut qu'il s'y manifeste une troupe de théâtre d'amateurs bien constituée, régie par un animateur de talent et formé aux techniques du théâtre. Toute la vie de la communauté en sera stimulée et enrichie.

"Dans quelques années, a dit en terminant M. Beaulne, notre province sera jalonnée de nombreux centres culturels qui devraient tous être des foyers fascinants de manifestations régionales. Chacun de ces centres deviendra ainsi un poste essentiel de rayonnement culturel et nous établirons de la sorte, dans une unité encore jamais atteinte, le réseau qui nous permettra de nous mieux connaître et d'exprimer dans toute sa plénitude, la culture que nous avons maintenue à travers tant d'adversités et que nous avons enrichie par nos poètes, nos artistes, nos penseurs, nos écrivains et les autres, par nos gestes quotidiens en ce nouveau monde, une présence canadienne et française dans une nation forte et fière.

Présenté par Me Jules St-Pierre, le distingué conférencier fut remercié par le chevalier Lionel Martin.

(Photo JPC)

S.H. LE MAIRE Philippe Bernier a présidé, mercredi soir, au vernissage de l'exposition des quelque 75 tableaux d'éminents artistes canadiens et européens, présentés par le studio d'Art Universel de Montréal, sous le patronage du club Rotary, de cette ville, dans la mezzanine de la Caisse populaire St-Frédéric. On reconnaît sur la photo, dans l'ordre habituel, M. André Pépin, président du club Rotary, S.H. le maire Philippe Bernier, M. Nicholas Tseretzoulias, propriétaire du Studio Universel et M. Paul Labranche, architecte et responsable de cette exposition d'art, qui se poursuivra jusqu'au 24 courant.

Association des Commissions scolaires

Formation d'un secrétariat permanent à Drummondville

DRUMMONDVILLE (S.B.) — Lors d'une assemblée de l'exécutif de l'Asociation des commissions scolaires du diocèse de Nicolet, il a été décidé de la formation d'un secrétariat permanent à Drummondville. Ce projet fait suite aux vues de la Fédération des commissions scolaires de grouper ses services en 17 zones dans la province. Ainsi, Drummondville a été classée dans la zone No cinq qui groupe les commissions scolaires appartenant aux régionales des Bois-Francs, Provencher et St-François.

M. Maurice Milot, qui a fourni ses renseignement au Nouvelliste, a par ailleurs déclaré qu'il avait accepté le poste de secrétaire-trésorier au sein de l'Association. Ainsi, il devra remettre sa démission comme secrétaire à la commission scolaire locale lors de la prochaine assemblée des commissaires.

M. Maurice Milot

MM. Roger Parenteau, Jean-Marc Labbé et Germain Caya ont été chargés d'étudier un projet de constitution devant régir cette zone. Ils soumettront leur rapport au cours des prochaines semaines devant le conseil d'administration.

On sait que le président de l'Association des commissions scolaires du diocese de Nicolet est M. Maurice Lavallée, de Pierreville. Font également partie de l'exécutif, en plus de M. Milot, MM. Gilbert Trempe et Jean Brassard, respectivement présidents des commissions scolaires de Manseau et de Nicolet, ainsi que MM. Roger Parenteau et Léopold Benoit, directeurs.

Négociations

Par ailleurs, l'Association se prépare actuellement à négocier un contrat collectif avec les instituteurs et les institutrices de toutes les commissions scolaires rurales du diocèse. La convention collective sera échue le 30 juin 1966. Le comité chargé de négocier cette convention avec les enseignants se compose de MM. Jean Brassard, Léopold Benoit, Robert Bideau, Germain Caya, Herby Smith, Eugène Pellerin, Jean Marcotte, Gilbert Trempe et Maurice Lavallée. Les services de M. Roland Péloquin de Sherbrooke ont également été retenus à titre d'aviseur technique.

L'hon. juge Antoine Lacoursière remplacerait l'hon. René Hamel

Le rôle des Assises criminelles du mois d'avril est fort chargé – Un procès fixé au 1er juin

DRUMMONDVILLE (S. B.) — Les Assises Criminelles du district de Drummondville, qui débuteront dès le 4 avril au palais de justice, situé à l'Edifice provincial, risquent de se prolonger assez tard au cours de la saison printanière.

En effet, le juge Germain Lacoursière qui présidait, hier matin, à une cour chargée, de fixer les dates pour la comparution de chacun des accusés qui optaient pour un procès devant un magistrat seul, a dû fixer le procès de Florian Morin, par exemple, au premier juin.

Me Yvon Pinard, représentant de la Couronne, a déclaré au juge Lacoursière que le mois d'avril était très chargé pour les Assises. On peut donc supposer que celles-ci se poursuivront durant le mois de mai, et peut-être plus tard: tout dépendra de la décision du juge qui présidera aux Assises.

Contrairement à ce que l'on croyait, ce ne sera pas le juge René Hamel qui ouvrira les Assises cette année, mais vraisemblablement le juge Antoine Lacoursière, de la Cour supérieure.

Parmi les accusés qui paraîtront aux assises, on retrouve le nom de Maurice Hélie, qui le printemps dernier, avait déjà affronté le tribunal et s'était vu reporter sur la liste des causes pour les prochaines Assises, alors que le jury n'avait pu s'entendre pour rendre un verdict. Hélie est accusé de négligence criminelle pour avoir causé la mort de 4 jeunes cyclistes sur le chemin du 4e rang, à Drummondville.

Les autres prévenus sont les suivants: Yvon Savard, accusé de meurtre qualifié et actuellement détenu à la prison St-Vincent de Paul de Montréal; Walter Lemay, accusé de négligence criminelle; René Lévesque, tentative de meurtre; André Grégoire, recel; Adrien Caya, pour viol.

Parmi les accusés qui avaient à faire un choix entre comparaître devant un juge seul ou un jury, ceux qui ont choisi d'être jugés devant un magistrat sont les suivants: Ronald Bazinet, vol avec effraction; Yvon Lévis, même délit que le précédent; Nestor Leclerc, inceste: Florian Morin, fraude; Wilfrid Beaulieu, également pour fraude.

Pour sa part, Ronald Tousignant, sur lequel pèse une accusation de vol avec effraction, devra se présenter au palais de justice lors de l'ouverture des Assises pour voir son procès ajourné à une date ultérieure.

Ligue de quilles Tex Made

Victoire de 4 à 0 de l'équipe du capitaine Gaston Forcier

DRUMMONDVILLE (S.B.) — L'équipe de Gaston Forcier a remporté une victoire de 4 à 0 sur le club du capitaine Denis Charbonneau lors du dernier programme de quilles présente dans la ligue Tex Made, à la salle Champion, pour rejoindre celle de Florent Lavallée au premier rang, dans le classement. Les deux clubs se partagent donc la première place avec 56 1-2 points.

Dans les autres rencontres, le Maurice Gouin a disposé du Lucien Bélair au compte de 3 à 1 et le Florent Lavallée en a fait autant aux dépens du Raymond Blanchette.

Classement

1- Florent Lavallée	56	1-2
2- Gaston Forcier	56	1-2
3- Raymond Blanchette		56
4- Lucien Bélair	53	1-2
5- Maurice Gouin	30	1-2
6- Denis Charbonneau		39

Par ailleurs, dans la ligue féminine indépendante, Gaétane Verville a brillé, mercredi soir, en roulant un magnifique simple de 195. De plus, Mlle Verville s'est signalé compilant un haut triple de 480, soit le plus haut compté de la soirée.

Dans les rencontres, trois équipes ont remporté des gains de 3 à 1. Ce sont le Luneau Automobile aux dépens du Drummond Bar B Q, le bijouterie Charme aux dépens de l'épicerie Forcier et l'institut de beauté Sylviane, aux dépens du restaurant Ma Cabane.

Le Luneau automobile continue à dominer dans le classement des équipes avec 54 points, soit une avance de 7 points sur son plus sérieux rival, le bijouterie Charme.

Classement

1- Luneau Automobile	54
2- Bijouterie Charme	47
3- Inst. Sylviane	45
4- Rest. Ma Cabane	41
5- Drummond Bar B Q	39
6- Epicerie Forcier	38

Drummondville contée...

Le juge Benoit Turmel a condamné un Drummondvillois à une journée de prison lors de la dernière séance des Sessions de la Paix, au Palais de justice. Le jeune homme, qui a écopé de cette sentence, avait effectué des commandes "fantômes" dans certains restaurants de la ville. Le président du tribunal n'a pu lui éviter ces 24 heures derrière les barreaux parce qu'il possédait déjà un dossier ouvert sur une affaire de vol avec effraction en 1962 et pour lequel le prévenu avait bénéficié d'une sentence suspendue.

—o—

Lors de la séance du tribunal d'arbitrage chargé de régler le conflit entre l'Alliance des Enseignants et la Régionale St-François au début de la semaine, Me Jacques Biron s'est soudainement arrêté au beau milieu de sa plaidoierie pour déclarer au tribunal qu'il venait d'entendre une remarque désobligeante à son égard de la part du représentant de la partie syndicale. Me Biron déclara avoir entendu celui-ci dire que c'était Me Mario Dumesnil qui avait préparé sa cause.

Me Grondin riposta qu'il n'avait rien dit de tel et que son confrère avait dû certes mal entendre. Le juge Jean-Louis Péloquin abonda en ce sens, ajoutant qu'il croyait Me Grondin sincère. L'incident fut considéré clos.

Cependant, si tel avait été le cas, comme l'a fait remarquer Me Biron, il lui aurait fallu abandonner sa cause, car Me Dumesnil, agissant comme arbitre patronal dans cette affaire, l'avocat n'avait pas le droit de communiquer avec lui en dehors de la Cour.

(Photo JPC)

LORS DU LANCEMENT de la campagne de recrutement de la ligue des propriétaires de cette ville lundi après-midi, S.H. le maire Philippe Bernier de Drummondville, ancien directeur de la ligue, a été le premier à recevoir sa carte de membre des mains du président du comité de recrutement, M. Damase Bédard, que l'on voit ici au moment de la remise de la carte, en compagnie du président de l'organisme, M. Robert Girard. L'objectif de la campagne est de 1,000 membres, et avec la nouvelle formule récemment adoptée par la ligue pour ses assemblées, la direction espère atteindre ce chiffre, tout en souhaitant des assistances plus nombreuses aux deux assemblées bi-annuelles fixées en avril et en novembre.

LE BRANDY LAFONTAINE

De tradition française – un brandy fin et léger, fait pour être humé, puis savouré. Délectable tel quel, dans le café ou les cocktails.

En vente maintenant dans tous les magasins de la Régie des Alcools du Québec:

106A - 10 oz	$2.15
106B - 25 oz	5.20
106C - 40 oz	7.95

J. M. DOUGLAS & COMPANY LIMITED
MONTREAL, P.Q., CANADA

(Photo LeRo)

LES EPOUSES des membres du club des Lions de Victoriaville travaillent très activement à l'organisation de leur grand thé-humoristique annuel qui se déroulera cette année le 21 avril, à l'hôtel Central. Sur la photo, nous apercevons dans l'ordre habituel quelques-unes des dévouées organisatrices de cette activité. Ce sont Mmes Gisèle Crochetière, Jeanne Alain, Claire Goulet, Anne-Marie Bernier, Angeline Béliveau, Thérèse Mathieu, Marie-Claire Hamel, Denise Côté et debout: Mmes Monique Thibeau, Julie Proulx, Jeannette Coutu, Noëlla Bédard, Fleurette Coutu et Cécile Drapeau.

Dans le cadre de la campagne annuelle de charité du club des Lions

M. Guy Fournier invité spécial au thé organisé par les épouses des membres du club Richelieu de Victoriaville

VICTORIAVILLE (RLL.))— M. Guy Fournier, journaliste qui signe toutes les semaines une chronique humoristique dans Perspectives, sera l'invité spécial du thé organisé par les épouses des membres du club Richelieu de Victoriaville, dans le cadre de la campagne annuelle de charité du Club des Lions local.

Formules nouvelles

Cette année, les épouses des membres du Club des Lions ont instauré de nouvelles formules tout d'abord en ce qui concerne le thé annuel proprement dit et deuxièmement pour la façon de l'organiser.

C'est ainsi que pour différer des années précédentes, où les dames du club Lions présentaient à la population féminine de la région un thé-mode ou un thé musical, l'on a décidé cette année d'organiser un thé humoristique. Le conférencier invité à ce thé-humoristique qui aura lieu entre 6 et 8 heures P.M. en l'hôtel Central de notre ville, sera nul autre que le journaliste bien connu M. Guy Fournier. La date fixée pour ce thé-humoristique est le 21 avril, soit un jeudi.

Les épouses des membres Lions de Victoriaville ont aussi adopté une formule neuve pour le travail d'organisation de leur activité annuelle. C'est ainsi que contrairement aux années dernières, celles qui devaient le plus travailler à l'organisation et qui se voyaient confier le titre de présidente, vice-présidentes ou directrices de l'organisation étaient les dames des membres qui avaient une fonction identique pour l'organisation.

Cette année, les épouses ont décidé de bannir cette tradition et de ne point nommer de dames à des postes de présidentes ou vice-présidentes, toutes travaillent sur un même pied et dans un but unique soit le succès de ce thé-humoristique. Une première réunion des épouses Lions a d'ailleurs connu du succès si l'on considère le nombre appréciable des dames qui ont répondu à l'appel.

Sujet.

Les épouses des membres Lions de Victoriaville attendent plus de 400 dames à leur thé-humoristique du 21 avril.

Le conférencier Guy Fournier a choisi de parler de l'homme en général.

Nouvelle imprimerie à Victoriaville

VICTORIAVILLE (J.G.) — Un vendeur de Pointe-du-Lac, un commerçant d'Arthabaska et un gérant de magasin de Victoriaville, viennent d'obtenir du lieutenant-gouverneur de la province, des lettres patentes formant ainsi une entreprise d'imprimerie qui sera connu sous le nom de L.M.M. Inc.

Il s'agit de M. Roger Gauthier, vendeur, Marcel Lainesse, commerçant et Maurice Goulet, gérant de magasin qui veulent exercer le commerce d'éditeurs, d'imprimeurs, graveurs, relieurs et autres commerces semblables, avec un capital action de $40,000. Le siège social est à Victoriaville.

M. Brunelle à la tête du bureau des Gouverneurs du Collège

VICTORIAVILLE (R.L.) — Lors de leur assemblée régulière tenue mardi, les Gouverneurs du Collège de Victoriaville procédèrent à l'élection des membres de leur exécutif pour la prochaine année.

Cette élection donna les résultats suivants : M. Paul Brunelle, industriel bien connu de notre ville, a été élu au poste de président d'office, tandis que M. P.-H. Plourde a été nommé président honoraire. M. Robert Caron a été élu premier vice-président, le Révérend Frère Roland Henry, deuxième vice-président et le Revérend Frère Aimé Houle, secrétaire.

Comme on le sait, le Conseil des Gouverneurs du Collège de Victoriaville est un organisme formé d'un groupe de laïques choisis par le conseil d'administration du collège et dont le but principal est d'aider ce dernier dans l'étude et l'application de ses politiques académiques et financières.

Font actuellement partie du Conseil des Gouverneurs, en plus des personnes déjà mentionnées, l'hon. Emilien Lafrance, MM. Lionel Baril Fidèle-Edouard Alain, Mme Paul-Emile Patry, MM. Hermann Fournier, Michel Auger, le Dr Paul-Emile Patry, MM. Jules Cournoyer, Wilfrid Bolduc, Roger Rouleau et Me Nicolas Larochelle, notaire.

Quant au conseil d'administration du collège, il est composé des Frères Roland Henry, Maurice Desfossés, Maurice Leblanc, Aimé Houle, Roger Benoit, Aurèle Côté et Guy Lemieux.

Les policiers municipaux ont étudié à l'école de la Sûreté provinciale du Québec

Pour la deuxième année consécutive, la Sûreté provinciale du Québec à mis son école de police à la disposition d'un certain nombre de policiers municipaux de la province afin de leur permettre d'améliorer leurs connaissances du travail de policier De plus en plus de nos jours, la police se doit d'être compétente et être au courant des différentes Lois de même que des nouvelles techniques servant à combattre plus efficacement le crime organisé.

Ces cours qui ont débuté le 11 janvier 1966 se sont terminés le 11 mars dernier par la collation des diplômés à l'école de la sûreté à Montréal.

Cette cérémonie était sous la présidence du ministre de la Justice l'Honorable Claude Wagner. Assistaient également à la collation des diplômes, le chef J. A. Robert, directeur général de la sûreté provinciale du Québec, ainsi que l'Etat-major de ce département.

Félicitations.

Hier après-midi, le directeur de police de la ville de Victoriaville convoquait une conférence de presse afin de remercier les autorités de la sûreté provinciale de leur initiative.

Le directeur André Beauchesne a également tenu à remercier les autorités municipales de notre ville d'avoir accédé à sa demande d'envoyer deux des officiers du département local de la police pour suivre ces cours, en comprenant la nécessité d'augmenter leurs connaissances du travail de policier.

Le directeur de police, de même que le capitaine-détective Omer Fournier ont aussi offert des félicitations au sergent Normand Arseneault et au sergent Jean Dion qui ont suivi ces cours et qui viennent de recevoir en récompense un diplôme avec la mention grande distinction.

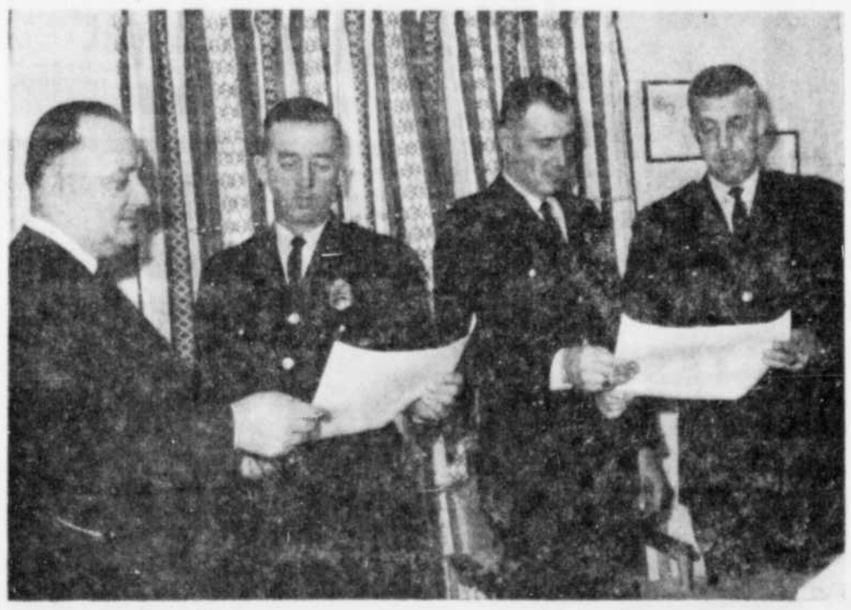

(Photo LeRo)

LE SERGENT JEAN DION de la Sûreté municipale de Victoriaville, de même que le sergent Normand Arseneault, vienne de suivre avec succès le 2e cours d'enquêteurs donné pour les policiers municipaux du Québec par l'école de la Sûreté provinciale du Québec, conjointement avec celle de la PP. Sur la photo, nous apercevons, de gauche à droite: le capitaine-détective Omer Fournier de la Sûreté de Victoriaville remettant au sergent Dion le certificat attestant qu'il a subi le cours avec succès, tandis que le sergent Arseneault reçoit le sien des mains du directeur de la police de Victoriaville, M. André Beauchesne.

Conférencier invité du club Richelieu

Chasseurs et pêcheurs invités à venir entendre Serge Deyglun

VICTORIAVILLE (R.L.) — M. Serge Deyglun agira comme conférencier invité du club Richelieu de Victoriaville lundi prochain, le 21 mars 1966.

M. Paul Gendron

Comme cet invité spécial saura sûrement intéresser plus particulièrement une classe spéciale de personnes, soit les sportifs (chasseurs ou pêcheurs), le club Richelieu invite toutes ces personnes qui désireraient entendre Serge Deyglun.

Toutefois, les gens qui désireraient assister à ce souper spécial devront communiquer à l'avance avec le président du club Richelieu, M. Paul Gendron, afin de faire les réservations en conséquence.

Afin de mieux connaître Serge Deyglun disons d'abord qu'il est né à Montréal, en 1929, dans un milieu artistique, son père étant le dramaturge Henry Deyglun et sa mère la comédienne Mimi D'Estée. Il fit très jeune ses débuts dans le théâtre.

En 1948, son goût de l'aventure se manifesta d'une façon plus concrète alors qu'il s'engagea dans la marine marchande pour une période de deux ans. Il fit de multiples voyages dans les Antilles, en Amérique centrale ainsi qu'en Amérique du Sud.

Dès son retour à Montréal, il s'attaqua au journalisme. Il fit ensuite ses débuts de chanteur parodiste en compagnie de Raymond Lévesque, Normand Hudon et Dominique Michel. Il enregistra plusieurs disques.

En 1960, Serge Deyglun remportait le grand prix du disque canadien, section fantaisiste.

Mais son amour de l'aventure, de la vie en plein air, des grands espaces et surtout, sa passion pour la chasse et la pêche, devaient l'entraîner dans un tout autre domaine.

Il signe aujourd'hui une chronique chasse et pêche dans un quotidien. Les nombreuses conférences qu'il donne régulièrement aux diverses associations et clubs de chasse et pêche font que Serge Deyglun est désormais considéré comme le premier spécialiste des questions halieutiques et cynégétiques (d'ordre sportif) au Québec.

Autre conférence de Deyglun

VICTORIAVILLE (R.L.) — Le chroniqueur de chasse et de pêche Serge Deyglun qui sera le conférencier au club Richelieu de Victoriaville, lundi soir, sera également en nos murs, le lendemain, soit mardi le 22 mars.

Serge Deyglun sera en effet le conférencier à la réunion annuelle de ces pêcheurs et chasseurs des clubs de chasse Les Mousquetaires Inc. de chasse et pêche Stanfold, Nautique du lac Nicolet et de chasse et pêche Nash Inc., à la salle Victoria (plage Hamel. Un programme très intéressant comprenant deux films, présentation des prix aux gagnants du tournoi de pêche Molson, et causerie sur la conservation et les sports de la vie au grand air en plus de prix de présence a été préparé pour les chasseurs et pêcheurs appartenant aux différents clubs mentionnés précédemment.

La dernière causerie mentionnée sera prononcée par M. Richmond Pelletier, directeur du club de pêche Molson.

Cette réunion annuelle des pêcheurs et chasseurs de notre région est d'ailleurs une initiative de la brasserie dont M. Ben Mathieu est le représentant à Victoriaville et M. Roger Lauson à Drummondville.

Un garçon de table fait preuve de flair

Affaire de faux $20 éclaircie

VICTORIAVILLE (R.L.) — Grâce au flair d'un garçon de table d'un hôtel du centre de la ville, les officiers de la Sûreté municipale de Victoriaville ont mis la main sur un individu qui pourrait permettre de mettre à jour un vaste réseau de faux billets de vingt dollars.

Générosité surprenante

En effet, mercredi soir, un jeune homme de vingt ans s'est présenté au bar de l'hôtel en question où il commanda une consommation. Il paya alors avec de la monnaie. Quelque temps plus tard, il commandait une deuxième consommation payant cette fois avec un billet de un dollar. Une troisième fois, le jeune homme demanda une bière et il paya cette fois avec un faux vingt dollars.

L'employé de l'hôtel constata aussitôt que cet argent n'était pas normal aussi, il demanda discrètement à d'autres employés de surveiller l'individu, alors que lui traversait à la station de police qui se trouve à quelques pas de l'hôtel. 4 agents de la Sûreté locale se rendirent alors sur les lieux. Les agents Bernier et Gauthier pénétrèrent dans l'hôtel tandis que deux autres agents, les agents Perreault et Couture demeurèrent à l'extérieur.

On arrêta le jeune homme qui fut conduit au bureau de police pour interrogatoire.

Le garçon de table de l'hôtel a déclaré qu'en plus de constater que le billet de $20.00 pouvait être faux, il avait trouvé étrange que son client, qu'ils connaissait auparavant lui laisse de généreux pourboires, contrairement à son habitude.

Interrogatoires

Hier matin, les détectives Omer Fournier et Jean-Marie Scott de la Sûreté municipale interrogèrent l'individu, un jeune homme travaillant à Montréal, mais dont les parents habitent Kingsey-Falls, près de Victoriaville.

Les détectives avaient, un peu avant, découvert dans un petit porte-cartes du jeune homme, un autre vingt dollars faux, un deuxième dans un autre étui et enfin dans une enveloppe blanche, 72 autres faux billets de $20.00 portant tous le même numéro, soit R-E 1300625.

Aveux complets

Le jeune garçon qui ne possède aucun dossier judiciaire, raconta que travaillant à faible salaire à Montréal, il s'était laissé convaincre par des amis qu'il était beaucoup plus payant d'acheter des faux billets. Il retira donc de la banque toutes ses économies pour acheter la liasse de faux $20.00 que nous connaissons.

Il va sans dire que ce garçon n'a pas été chanceux dans sa première expérience, étant donné qu'il n'a réussi qu'à passer au total 3 faux billets et que le troisième l'a fait prendre. Avant de quitter la métropole mercredi après-midi, le jeune homme avait en effet passer un faux billet dans une pharmacie puis un autre dans un salon de barbier. Ces deux billets ont été retrouvés par les agents de la RCMP de Montréal, qui travaillent sur cette affaire.

Déduction

Le détective J.-Omer Fournier de la Sûreté municipale de Victoriaville, qui a été le principal enquêteur dans cette affaire, localement, a révélé que le jeune homme avait payé les faux billets aux prix de $2.50 chacun, ce qui fait supposer au capitaine Fournier, que les personnes qui ont vendu les faux billets sont très étroitement en contact avec les imprimeurs, en considérant qu'habituellement, les faux billets de $20.00 se vendent de $5.00 à $10.00.

Ce jeune homme, qui croyait se payer quelques jours de bon temps est toujours gardé aux cellules de la Sûreté locale. Demain, il comparaîtra au Palais de justice d'Arthabaska.

Franc... Parler

VICTORIAVILLE (R.L.) — Me Claude Pinard, coordonnateur d'un comité spécial au sein de la Chambre de Commerce qui devait travailler à la préparation d'un mémoire sur l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska a confié au président Alfred Vallières que le fameux mémoire tant attendu par plusieurs personnes serait prêt pour la réunion mensuelle de la Chambre de Commerce, dimanche matin, au motel Bois-Franc d'Arthabaska.

—o—

M. Rodolphe Houle de Victoriaville, qui a de nombreuses années de service à la municipalité Ste-Victoire et à la commission scolaire de Victoriaville, sera l'objet d'une fête spéciale dans la salle du Comptoir Laitier, Chemin de la Grande Ligne, à Victoriaville, dimanche le 27 mars.

Un cocktail-banquet est en effet organisé conjointement par la commission scolaire locale et les membres du conseil de la municipalité de Ste-Victoire, à cette date, en l'honneur de M. Houle.

Fiche quasi parfaite de St-Cyr au dernier concours de tir

VICTORIAVILLE (R.L.) — Le club de tir Victoria organisait pour ses membres dimanche dernier un concours de tir à la carabine. Voici les résultats dans les différentes classes qui ont pris part au concours.

Les participants tiraient un total de 30 coups, soit 10 coups dans les positions couché, à genoux et debout.

La possibilité était donc de 300—30X. Gaston St-Cyr, de la catégorie des experts, a aussi une fiche presque parfaite avec un pointage de 294-15X.

Catégorie expert

Gaston St-Cyr	294-15X
Paul-Emile Lemay	292-14X
Bruno Toutant	289-14X
Normand Demers	288-11X
Robert Garand	283- 8X
Georges H. Roy	271-11X

Classe A

Yvon Beaudet	279-10X

Classe B

Elie Labbé	283-10X
Benoit Marchand	270- 8X
Laurent Marchand	267- 4X
Normand Cauchon	255- 1X
Robert Paré	174- 1X.

Ce dernier concours de tir à la carabine était une commandite de M. Sylvio Tremblay.

Dimanche prochain, les membres du club de tir Victoria pourront prendre part à un autre concours, cette fois de revolver calibre 22. Cette compétition se déroulera au sous-sol du bureau de police.

Ligue de grosses quilles O'Keefe

Le quilleur Belleau se signale à la clôture de la saison

VICTORIAVILLE (R.L.) — La présente semaine a marqué la fin de la cédule régulière de la Ligue de grosses quilles O'Keefe.

Ga. Réal et B. H 3; Co. Fed. 1 Mi. Tans 4 — Blais p. A 0 Mag. des Cul. 2; Rub. B. L. 2 Texaco 4; Nett. Langlois 0 Nettoyeur B 4; Vict. Ulph. 0.

Vedettes de la semaine

Le quilleur Paul Belleau a été le meilleur pour le plus haut simple avec une partie de 219. Michel Courchesne a aussi brillé avec un simple de 216.

Gaston Pépin a roulé le plus haut triple de la semaine, 581, dont un simple de 215. Marcel Guay et Guy Roy ont aussi brillé avec des simples respectifs de 546 et 539.

Classement final des équipes

EQUIPES	PTS
1— Nettoyeur Langlois	72
2— Garage Réal et B. H.	69
3— Texaco	66
4— Rubin Bros Ltd.,	54
5— Magasin des Cultiv.	54
6— Coopérative Fédérée	53
7— Nettoyeur Bouchard	48
8— Michel Transport	46
9— Victoriaville Ul.	45
10— J. C. Blais	33

Meilleures moyennes de l'année

1— Ena Roy	179.7
2— Marcel Guay	174.1
3— Georges Mailhot	173.5
4— Roland Mailhot	171
5— Armand Lallier	170
6— Roland Girouard	169.3
7— Paul Belleau	167.5
8— Emile Girouard	167.2
9— Hervé Paris	165.5
10— Adrien Henri	164.9

Ligue de petites quilles O'Keefe

Les activités se sont également poursuivies dans la ligue de petites quilles O'Keefe. Voici d'ailleurs le résultat des différentes rencontres au programme.

Florian Hamel 3-Du-Bu M. 1 Crém. des B.-F. 4; Du-Bo 0 J.-P. Verv. Esso 4, A O par déf.

La grande vedette de la semaine a sûrement été le quilleur georges Nadeau qui a roulé un simple de 193, pour un triple de 509.

Armand Boivin a connu aussi une excellente soirée en roulant un simple de 190 pour un triple de 492.

Jean - Paul Girard et André Allard ont aussi été en vedette avec des simples de 183. G. Morel a réussi le troisième plus haut simple avec un 459.

L'équipe de Florian Hamel a une fois de plus enregistré le plus haut simple et le plus haut triple d'équipe, cette fois avec des comptes de 746 et de 2170.

L'équipe de Florian Hamel a une fois de plus enregistré le plus haut simple et le plus haut triple d'équipe, cette fois avec des comptes de 746 et de 2170.

Records à date

Avec un 264, Marcel Provencher détient le record pour le plus haut simple individuel.

Armand Boivin a réussi cette année, le plus haut triple soit 579. Le record pour le plus haut simple et le plus haut triple d'équipe va aux quilleurs de Florian Hamel, qui ont réussi une partie de 871 un triple de 2,260.

Ligue de grosses quilles O'Keefe féminine

Voici les résultats de la présente semaine.

Seven Up 3; Mobilier HPL 11, Boutique du C. 4; Chez Her. 0.

VEDETTES

Armande Labbé et Mlle Lise Poudrier ont brillé avec un simple de 178. Mme Labbé a de plus, roulé un triple de 471.

L'équipe Seven Up a enregistré le plus haut simple d'équipe de la semaine, avec un 671, tandis que les quilleuses de la Boutique du Cadeau ont réussi le plus haut triple, soit 1923.

Moyennes à date

1— Lise Labbé	128.5
2— Mme B. Tremblay	120.3
3— Mme T. Lallier	118.5
4— Mme D. Leclerc	117.7
5— Mme L. Bergeron	116.5

Records à date

Mme Betty Laurion, le plus haut simple: 183, Mme Armande Labbé, le plus haut triple: 471 et le Mobilier HPL, pour le plus haut simple et le plus haut triple d'équipe soit 728 et 1965.

(Photo LeRo)

L'EQUIPE DUCHARME & FRERES vient de remporter le championnat des séries éliminatoires de la ligue Commerciale de Victoriaville et l'on peut dire que tous les joueurs de l'équipe ont fortement contribué au succès du club piloté par Richard Houle. Nous voyons ici les joueurs triomphant après leur victoire de 3 à 1 contre le Pharmacie Laurent. Nous reconnaissons au centre l'instructeur Bergeron, au premier plan le gardien de buts Richard Langlois et le capitaine Roger Béliveau, le gardien de buts substitut Benoit Cantin ainsi que les joueurs Robert Arseneault, Guy Ducharme, Marcel Fréchette, Michel Rheault, Michel Tourigny, Pierre Lessard, Réjean Desrochers, Michel Béliveau, Clément Grondin et Julien Ricard.

La fontaine lumineuse aménagée face au kiosque touristique

LA TUQUE (R.L.) — La fontaine lumineuse ne sera pas construite sur le rond-point, mais bien en avant du kiosque touristique. C'est ce qu'a révélé le premier magistrat de la ville de La Tuque le maire Lucien Filion, alors que la discussion était orientée sur la question de l'entrée sud de la ville.

On sait que le plan original de cette entrée comprenait la construction d'un rond-point. Au centre, les édiles avaient décidé de procéder à la construction d'une fontaine lumineuse. Mais lors de la dernière séance du conseil, le maire Filion a révélé qu'un changement avait été fait quant au plan de ce projet.

Il a dit que la fontaine allait être construite à proximité du kiosque touristique. Il semble que le'space réservé au centre du rond-point, sera plutôt réservé à la construction d'un monument en mémoire du centenaire de la Confédération.

Demande de l'Association des Chemins de Fer

Le conseil municipal adopte une résolution pour "l'heure d'été"

LA TUQUE (R.L.) — Les membres du conseil de ville ont adopté lors de la dernière séance du conseil une résolution visant à adopter "l'heure d'été", conformément à la demande faite par l'Association des Chemins de Fer du Canada. Cette demande se répète annuellement.

Par le fait même la ville de La Tuque s'est rendue à la demande de l'Association des Chemins de Fer, dans le but de faire coincider les mêmes heures de l'heure avancée d'été sous l'autorité de la loi en temps réglementaire, à partir de dimanche, 24 avril 1966 à 12.01 a.m., jusqu'au dimanche, 30 octobre 1966, à 12.01 a.m.

Le temps réglememntaire dans les limites de la ville de La Tuque sera de quatre heures de retard avec l'observatoire de Greenwich jusqu'au dimanche le 30 octobre à 12.01 a.m. alors que le temps réglementaire sera de cinq heures de retard avec le même observatoire.

Etudiant infirmier grièvement blessé lors d'une embardée

LAVALTRIE (M.B.) — M. Serge Duguay, étudiant infirmier à l'hôpital St-Joseph et dont les parents demeurent à Montréal, a fait une embardée, avec sa voiture Acadian 1963, sur la route No 2, alors que le véhicule est allé donner durement contre un arbre. Duguay a été grièvement blessé.

Transporté à l'Hôpital de l'Assomption, il fut transféré immédiatement dans une institution hospitalière de la Métropole, vu la gravité de ses blessures.

Sous l'impact, la voiture a été littéralement sectionnée en deux parties. Il a fallu deux remorques et une période de temps assez prolongée pour libérer la route des restes de ce véhicule.

Les constatations usuelles ont été enregistrées par l'agent Richard Gilbert, de la Sûreté provinciale de Berthierville.

L'échevin Marcel Roy siégera sur le comité touristique

LA TUQUE (R.L.) — Le conseil de ville de La Tuque a délégué encore cette année l'échevin Marcel Roy, dans le but de siéger sur les rangs du comité touristique de La Tuque. C'est ce qui ressort en substance de la déclaration du maire de La Tuque, M. Lucien Filion, lors de la dernière séance du conseil de ville.

Par ailleurs, le maire a dévoilé que la brochure touristique sera prête le premier mai prochain. Un total de 25,000 copies seront par le fait même imprimées. Un total de 15,000 copies seront éditées en français tandis que la balance sera imprimée en anglais.

Le maire Filion a dit par le fait même qu'en ce qui regarde la publication de la brochure industrielle, elle sera vraisemblablement prête au début du mois d'avril. On sait que les membres du conseil ont décidé récemment de faire imprimer deux brochures complètement indépendantes l'une de l'autre.

Trois échevins terminent leur mandat cet été

LA TUQUE (R.L.) — Au cours de la prochaine saison estivale, quelques échevins de La Tuque devront de nouveau se présenter devant le peuple . . . ou encore abandonner la vie politique municipale. Trois échevins terminent, en effet, leur mandat de trois ans que leur avait confié la population. Ce sont les échevins Roland Villeneuve, que l'on se plaît à surnommer "le doyen" puisqu'il en est à sa neuvième année, et MM. Richard Rioux et Jean-Paul Aubé.

Déjà, on parle de plus en plus de futurs candidats à ces sièges. On prévoit même dans les milieux politiques municipaux une chaude lutte à certains sièges.

Certaines routes laissent à désirer

LOUISEVILLE (M.B.) — Tout comme l'an dernier, le conseil de comté de Maskinonge demandera à la Voirie provinciale de répandre du gravier sur certaines routes de campagne et d'y passer la niveleuse.

Avec le printemps et le dégel, les usagers de ces routes aimeraient bien pouvoir y circuler sans causer des dommages à leur véhicule. Il en va de même pour les autobus scolaires qui, plusieurs fois par jour, doivent emprunter ces routes.

L'an dernier, la même demande avait été adressée aux autorités, mais pour des raisons que l'on ignore, on n'a pu envoyer une niveleuse dans notre région.

23 infractions au stationnement

LOUISEVILLE (M.B.) — Le rapport du service de la police et de la protection contre l'incendie pour le mois de février indique 23 infractions au stationnement. On y constate aussi un total de 181 appels à la police, plaintes, etc.

Le chef intérinaire, M. Réal Gerbeau, rapporte une seule infraction à la vitesse, 14 personnes gardées sous protection pour la nuit, 95 plaintes diverses reçues au poste de police, 5 personnes conduites au poste, pour ivresse, 11 accidents d'automobiles, 32 personnes reconduites à leur demeure, une personne blessée à la suite d'un accident, cinq personnes détenues sur demande de la Sûreté provinciale, 155 personnes reçues pour renseignements, et neuf "courtoisies", apparaissent sur ce rapport.

Dans un domaine identique de statistiques mensuelles, on constate qu'il y a eu 493½ heures de travail au bureau, 272, pour les rondes à pied, 401, pour les rondes en automobile, 85½, au service d'ordre, 1,651 milles parcourus et 479 jours sans accident mortel.

Campagne de souscription à la Croix-Rouge

ST-STANISLAS (D.N.C.) — La section Champlain de la Croix-Rouge tiendra sa campagne annuelle du 20 au 26 mars, sous la présidence de M. Gaston Lafontaine.

M. Lafontaine, qui est également président de la section, aura comme assistant au comité central, M. Philippe Massicotte.

Tous deux comptent sur la générosité de la population des paroisses où la collecte à domicile sera faite par des bénévoles dans la semaine du 20.

Tous les ans, plus de 13,000 victimes d'incendies au Canada reçoivent l'aide matérielle du Service de secours aux sinistrés, un des nombreux services de la Croix-Rouge canadienne.

Pour recueillir le sang nécessaire aux malades dans les hôpitaux du Canada, la Croix-Rouge doit mettre sur pied, tous les ans, plus de 5,000 cliniques de donneurs de sang.

GRANDE OUVERTURE
DU
PALAIS D'OR
Rang du Tomship,
St-Sylvère.
SAMEDI 19 MARS
DANSE
de 9 hres à minuit.
Salle disponible pour banquets, noces, réceptions, etc.
POUR RESERVATION:
Tél.: 7 sonnez 3
M. Roméo Marsan, prop.

"Les étudiants ne sont pas plus riches aujourd'hui qu'hier", affirme le conseil

Tarifs d'autobus majorés ?

LA TUQUE (R.L.) — La direction des autobus Chevrette de La Tuque a fait parvenir lors de la dernière séance des édiles, une lettre dans laquelle elle annonce son intention de majorer les tarifs pour les étudiants. Cette demande a par ailleurs, été logée à la Régie es Transports de la province de Québec.

Le nouveau tarif suggéré par la direction des autobus Chevrette est de cinq billets pour $0.50. L'ancien était de quatre billets pour $0.25. Cependant, aucune mention n'a été faite concernant l'augmentation possible des billets pour adultes.

L'échevin Carrier a allégué au préalable que les étudiants ne sont pas plus riches aujourd'hui qu'ils ne l'étaient hier. Le conseil de ville de La Tuque s'est par le fait même objecté à cette augmentation.

Le premier magistrat de La Tuque, le maire Lucien Filion a suggéré qu'une copie de la demande des autobus Chevrette soit envoyée à la Commission scolaire, au Conseil du Travail et au Conseil des travailleurs de la Pulpe. Le maire Filion a allégué que si ces organismes le jugent à propos, ils pourront eux aussi s'objecter à cette augmentation.

Nouvelle entreprise à La Tuque

LA TUQUE (J.G.) — Trois personnes de Magog, le Dr J.-Alland Scott, le notaire Etienne Dussault et Mlle Vena E. Sullivan, infirmière, ont obtenu récemment du lieutenant-gouverneur de la province des lettres patentes leur permettant d'opérer un commerce de véhicules automobiles et d'agir comme garagistes sous le nom de "R.A.J. Equipment Inc."

Cette entreprise dont le siège social est à La Tuque, possède un capital total de $40,000.

LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE—DEPUIS 1695
John de Kuyper & Son—Blended Gin—Distillé au Québec

PROGRAMME de MOBILITÉ de la MAIN-D'OEUVRE

Nouveaux débouchés pour les travailleurs en quête d'emploi

Le but principal du Programme de mobilité de la main-d'oeuvre est d'assurer une aide financière aux travailleurs du Canada qui se trouvent en chômage et se voient dans l'obligation de se diriger vers d'autres régions du pays où les occasions d'emploi sont plus nombreuses.

Ce programme d'envergure nationale prévoit des prêts ou des subventions aux travailleurs et à leurs familles pour défrayer leur déplacement et leur réinstallation quand il y va de l'intérêt des personnes en cause et de celui du pays.

Le Programme de mobilité de la main-d'oeuvre représente une partie importante du programme général du gouvernement du Canada et vise, dans le cadre de la politique économique générale, à maintenir le plein emploi et à assurer la meilleure utilisation possible de la force ouvrière du pays.

Q. Qui a droit à un prêt ou à une subvention?
R. Vous y avez droit:
a) si vous ne pouvez pas obtenir un emploi convenable dans votre localité
b) si vous pouvez trouver un emploi convenable dans une autre région où il existe une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée
c) et s'il est probable que ce nouvel emploi vous obligera à vous installer d'une façon permanente dans cette localité.

VOUS AVEZ DROIT À UN PRÊT—si vous êtes en chômage ou si vous avez été avisé que vous serez congédié dans les 30 jours suivant la date de votre demande de prêt;

VOUS AVEZ DROIT À UNE SUBVENTION—si vous avez été en chômage au moins pendant quatre des six mois précédant votre demande de subvention;

ou

si vous avez suivi un cours complet de formation ou participé à un programme complet de réadaptation professionnelle et de rétablissement approuvé par la province, durant les trois mois précédant votre demande;

ou

si vous êtes un ancien ouvrier de l'industrie de l'automobile ou de l'industrie des pièces d'automobile ayant droit aux allocations d'aide de transition en raison d'une mise à pied;

ou

si vous êtes un ouvrier spécialisé dont les services sont requis par un employeur qui a bénéficié d'une subvention en vertu de la loi stimulant le développement de certaines régions.

Q. Comment adresser une demande?
R. Donnez votre curriculum vitae au bureau local du Service national de placement. On vous trouvera un emploi correspondant à votre expérience et à votre formation, dans votre région ou, si ce n'est pas possible, dans une autre région du pays.

Q. Dans quelle mesure le déplacement est-il défrayé par un prêt ou une subvention?
R. Le prêt ou la subvention acquittera les frais de déplacement du travailleur et des personnes à sa charge, y compris le coût des repas et du logement pour la nuit, les frais de transport des effets mobiliers et des effets personnels.

Q. Comment est défrayée l'installation dans la nouvelle localité?
R. Les subventions de réinstallation sont accordées à raison de $200 pour le travailleur, $200 pour son épouse et $100 pour chacune des autres personnes à sa charge, jusqu'à concurrence de $1,000.

Q. A quoi a droit un travailleur n'ayant personne à sa charge?
R. On défraiera le déplacement d'un travailleur n'ayant personne à sa charge, mais les prêts et les subventions n'acquitteront pas le coût du transport des effets mobiliers ni des effets personnels. On accordera une subvention de réinstallation de $100 à ceux qui bénéficient d'un prêt. Les personnes qui toucheront une subvention pourront également recevoir cette allocation de réinstallation à titre de prêt et non pas à titre de subvention.

Q. Comment rembourser un prêt?
R. En principe, un prêt est remboursé en 20 mensualités au maximum. Le premier versement doit être fait quatre mois après la date à laquelle le prêt a été consenti. Le taux d'intérêt est de 5¾% par année.

Q. Y a-t-il autre chose qu'il me faudrait savoir?
R. Oui. Si vous avez obtenu un prêt ou une subvention et que vous devez subir un examen médical pour obtenir un emploi convenable, vous pourrez recevoir une subvention additionnelle pour en acquitter le coût.
Si vous vous êtes installé dans une nouvelle localité pour y chercher un emploi, avant que le présent programme n'entre en vigueur, vous pourrez avoir droit à un prêt ou à une subvention. Pour obtenir de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau local du Service national de placement.

SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, GOUVERNEMENT DU CANADA